



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 20 novembre 2013, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 12 juin 2013 (reçu par mail)**
- 3. Election d'un scrutateur**
- 4. Election d'un membre du bureau**
- 5. Election du nouveau président**
- 6. Election d'un membre de la commission d'édilité et d'urbanisme**
- 7. Election d'un membre de la commission de gestion**
- 8. Mise à jour du règlement du Conseil général**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion de détail
 - d. Votation finale
- 9. Règlement sur les droits de mutation communaux additionnels**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 10. Règlement général concernant la fourniture d'eau et ses tarifs**
 - a. Rapport de la commission de l'environnement, de l'énergie et du développement durable
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale

- 11. Crédit supplémentaire pour la participation communale aux travaux de réfection de la route cantonale N° 42 Vissoie – St-Luc - Chandolin**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 12. Postulat du groupe PDC pour des finances saines**
- 13. Informations de la municipalité**
- 14. Divers**

Raymond ZUFFEREY
Vice-Président du Conseil général

Raymond ZUFFEREY

Mesdames et Messieurs les CG, Madame Messieurs les chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, chers citoyens, chères citoyennes, bonsoir. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour notre 3^{ème} assemblée plénière de l'année 2013. Je remercie le public présent ce soir. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai de bien vouloir mettre vos portables sous silence, merci. Avant d'ouvrir les débats sur les différents objets fixés à l'ordre du jour, j'aimerais vous rappeler que, suite à la démission du président du CG, M. Gérald DUC pour des raisons professionnelles, j'ai l'honneur en tant que vice-président de conduire cette assemblée jusqu'à la nomination et l'élection d'un ou d'une nouvelle présidente. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués à cette assemblée plénière et avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour, dans le délai prescrit par notre règlement. Je remercie notre secrétaire Mme Raymonde PONT THUILLARD, ainsi que les différentes commissions pour le travail effectué. Lors de notre dernière séance du bureau, nous avons décidé, d'entente avec le CM, de vous proposer l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 12 juin 2013 (reçu par mail)**
- 3. Election d'un scrutateur**
- 4. Election d'un membre du bureau**
- 5. Election du nouveau président**
- 6. Election d'un membre de la commission d'édilité et d'urbanisme**
- 7. Election d'un membre de la commission de gestion**
- 8. Mise à jour du règlement du Conseil général**
- 9. Règlement sur les droits de mutation communaux additionnels**
- 10. Règlement général concernant la fourniture d'eau et ses tarifs**

11. **Crédit supplémentaire pour la participation communale aux travaux de réfection de la route cantonale N° 42 Vissoie – St-Luc - Chandolin**
12. **Postulat du groupe PDC pour des finances saines**
13. **Informations de la municipalité**
14. **Divers**

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Pas d'intervention, je le considère comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Raymond ZUFFEREY

Point 1, appel des CG. Je dois excuser les CG suivants : Mmes Pascale MORARD, Sandrine ZUFFEREY, MM. Marc MAKUSU, Patrick ZUBER, Patrick GOETTIER, Dirk SALAMIN et le CM M. Jean-Paul SALAMIN. Je souhaite la bienvenue à Mmes Christiane RIELLE et Ludivine MASSY et à M. Carmelo IAIA qui ont remplacé respectivement MM. Gérald DUC, Pierre-Alain VIANIN et Jérôme ZEN-RUFFINEN. Je passe la parole à notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD pour procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir. *(Elle procède à l'appel des CG)*. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Le temps de faire le décompte des présences, je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors de votes. Merci. Nous sommes actuellement 50 CG.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2013 (REÇU PAR E-MAIL)

Raymond ZUFFEREY

Point 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2013. Le procès-verbal vous a été transmis par mail dans les délais. J'invite les membres du CG qui auraient des remarques et des observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Au nom du bureau et du CG, je transmets les remerciements à Mme Elisabeth MARCHETTI pour le travail de saisie du procès-verbal.

3. ELECTION D'UN SCRUTATEUR

Raymond ZUFFEREY

Point 3, élection d'un scrutateur. Nous allons procéder à l'élection d'un ou d'une nouvelle scrutateur-trice pour remplacer Mme Odette-Renée SAVIOZ qui est pressentie à une autre fonction. Je vous invite à nous faire une proposition. M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir. Tout d'abord juste une petite remarque préliminaire, il semblerait que la porte du bâtiment se ferme automatiquement, ce qui empêche le public de rentrer. Or, selon l'article 24 du règlement, les séances sont publiques, donc je ne sais pas s'il est possible de faire quelque chose pour déverrouiller la porte. Sait-on jamais, si quelques citoyens pourraient témoigner un peu de leur intérêt pour nos nobles activités. Pour ce qui est du scrutateur, le groupe libéral-radical vous propose de lui désigner non pas un scrutateur, mais une scrutatrice en la personne de Mme Géraldine COLLAUD.

Géraldine, diplômée en sciences sociales à l'université de Lausanne et collaboratrice à la Castalie, accomplit actuellement sa première période au CG. Merci de lui faire un bon accueil.

Raymond ZUFFEREY

Ok, y a-t-il d'autres propositions ? Pas d'autres propositions. Je vous rappelle que les élections qui sont à l'ordre du jour de ce plénum se font à bulletins secrets. Elles ont lieu à la majorité absolue des membres présents. Je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'officialier et de distribuer les bulletins de vote. (*Le CG procède à l'élection à bulletins secrets*). Voici les résultats : nous sommes 50, un bulletin nul, bulletins valables 49, majorité absolue 49 voix, **est élue Mme Géraldine COLLAUD avec 49 voix**. Félicitations. (*Applaudissements*). Je félicite Mme COLLAUD pour sa brillante élection.

4. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Raymond ZUFFEREY

Point 4, élection d'un membre du bureau. Pour remplacer M. Gérald DUC qui a démissionné pour des raisons professionnelles, nous allons procéder à l'élection d'un membre du bureau. Je vous invite à faire des propositions. M. MATTER.

Roger MATTER

Seigneur, ne me dis qu'un mot et je serai guéri. Et ce mot, ce sera Odette. C'est en effet Dame Odette-Renée SAVIOZ que le groupe PLR a le privilège de vous proposer ce soir en qualité de membre du bureau. Nul besoin de vous présenter Odette, puisqu'à ce seul nom les eaux se séparent et les montagnes s'aplanissent. Merci de votre soutien.

Raymond ZUFFEREY

Y a-t-il d'autres propositions ? Je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'officialier et de distribuer les bulletins de vote. (*Le CG procède à l'élection à bulletins secrets*). Voici les résultats : bulletins blancs 5, 2 bulletins ont été à M. Silvio CALDELARI. **Est élue avec 42 voix Mme Odette-Renée SAVIOZ**. (*Applaudissements*). Félicitations pour cette brillante élection, les membres du bureau vous souhaitent la bienvenue. Odette-Renée, tu peux venir nous rejoindre.

5. ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT

Raymond ZUFFEREY

Point 5, élection du nouveau président. Pour les mêmes raisons invoquées précédemment, nous allons procéder à l'élection du président du CG. Je vous invite à faire des propositions.

M. MATTER.

Chers collègues, le groupe libéral-radical vous invite à porter à la présidence notre collègue et amie Raymonde PONT THUILLARD que vous connaissez tous en tant que secrétaire du bureau. J'en profite pour remercier Raymond pour son remarquable travail en qualité de président ad hoc. Cher Raymond, entre toi et la présidence, il n'y a pas un monde, mais il y a dorénavant Raymonde et nous nous réjouissons de te revoir bientôt de retour au perchoir. Au nom de Raymonde, je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Raymond ZUFFEREY

Y a-t-il d'autres propositions ? Pas d'autre proposition, je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'officialier et de distribuer les bulletins de vote. Il n'y a pas de bulletin blanc, pas de bulletin nul et **Mme Raymonde PONT THUILLARD est élue avec 50 voix**. (*Applaudissements*). Félicitations pour ta brillante élection. Les membres du bureau et du CG te souhaitent plein succès dans ta nouvelle fonction. Madame la Présidente, je vous cède la place.

Raymonde PONT THUILLARD

Je tiens tout d'abord à remercier Raymond ZUFFEREY qui a assuré son travail de vice-président par interim et Marie-José DE PREUX qui reprend mon poste de secrétaire. Félicitations également à notre nouvelle collègue de bureau Odette-Renée, et vous m'en voyez ravie, pour la 1^{ère} fois les femmes sont majoritaires au sein de ce bureau. Je vous remercie pour mon élection et c'est avec un grand plaisir que j'accepte ce poste. Comme le disait un historien français – Monsieur DE COULONGES - la ville c'est une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérance. Appartenir à une ville c'est se sentir concerné. Et si vous êtes ici ce soir, c'est que vous vous sentez concernés. Une de mes connaissances m'a dit récemment qu'elle n'avait plus de projets, mais ne plus avoir de projets c'est mourir. Alors oui, Sierre a des projets, mais a aussi des réalisations à son actif. Des associations ont été créées pour animer la ville, il faut les soutenir. Tous ensemble, nous devons nous sentir concernés. Merci.

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'EDILITE ET D'URBANISME

Raymonde PONT THUILLARD

Maintenant, nous allons passer au point N° 6 de l'ordre du jour, élection d'un membre de la commission d'édilité et d'urbanisme. Je te passe la parole Roger.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers amis, le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer la candidature de Silvio CALDELARI, entrepreneur et véritable amoureux de la ville de Sierre, Silvio saura mettre avec force et conviction ses compétences au service de cette commission. Merci de votre soutien.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Roger. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je vous rappelle que les élections se font à bulletins secrets et qu'elles ont lieu à la majorité absolue des membres présents. Je demanderai donc aux scrutateurs et scrutatrices d'officier et de distribuer les bulletins de vote. (*Le CG procède à l'élection à bulletins secrets*). Alors voici le résultat : **Silvio CALDELARI a été élu avec 42 voix** et 9 nuls. Bravo pour ton élection Silvio. (*Applaudissements*).

7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Raymonde PONT THUILLARD

Nous passons maintenant au point N° 7, élection d'un membre à la commission de gestion. M. Jérôme ZEN-RUFFINEN ayant décidé de poser ses valises dans une autre commune, nous devons le remplacer. J'invite l'assemblée à proposer un ou une candidate. J'attends vos propositions. M. MATTER.

Roger MATTER

Nous vivons certainement en ce moment une minute quasi historique, puisque, dans l'ordre normal des choses, ce sera la dernière fois de l'histoire du CG où un vote se fera à bulletins secrets, donc n'hésitez pas à lâcher une petite larme. Madame la Présidente, le groupe PLR propose la candidature de Mme Christiane RIELLE, médiatrice diplômée, assistante dentaire et réceptionniste expérimentée. Christiane travaille actuellement au sein du département de la santé et actions sociales de l'Etat de Vaud et possède une excellente connaissance des rouages et du fonctionnement de l'administration publique. Merci de soutenir sa candidature.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Roger pour cette proposition. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous procéderons donc de la même manière que pour le point 6. Je demande aux scrutateurs de faire leur travail. (*Le CG procède à l'élection à bulletins secrets*). Alors **est élue avec 46 voix Christiane RIELLE**. Il y a eu un bulletin blanc, un bulletin nul et 3 bulletins pour Jan ZENHAUSERN. Christiane, je te félicite pour cette élection. (*Applaudissements*).

8. MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons passer maintenant au point 8 de l'ordre du jour, mise à jour du règlement du CG. Les documents utiles, à savoir le rapport de la commission ad hoc ainsi que les propositions de modifications vous ont été transmis avec la convocation à cette séance.

a. Rapport de la commission ad hoc

Raymonde PONT THUILLARD

Rapport de la commission, point 8 a. Comme l'autorise l'article 21 de notre règlement, je vous propose que le rapporteur ne lise que la conclusion de ladite commission. Je cède la parole au rapporteur de cette commission, Mme Sandra RENGGLI pour la lecture de la conclusion du rapport.

Sandra RENGGLI HITTER

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Je vous livre les conclusions du rapport. La révision du règlement du CG a permis une mise à jour nécessaire de différents articles qui n'étaient plus adaptés.

- a. L'élection tacite nous a paru être une nécessité : en effet, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir ou repourvoir, il sera possible de procéder à une élection tacite et d'éviter ainsi de grosses pertes de temps durant les séances.
- b. L'article 22 de notre règlement n'était plus conforme avec le règlement communal d'organisation; il a donc fallu le mettre à jour.
- c. Les nouveaux moyens électroniques de communication n'ont pas laissé la commission indifférente. Le bureau du CG pourra donc distribuer les convocations et les rapports par voie électronique. Il sera néanmoins possible d'obtenir ces documents sur support papier si la demande en est faite expressément.

La commission remercie M. Pierre JACQUOD, juriste auprès du service cantonal des affaires intercommunales, pour sa relecture et ses conseils avisés. La commission ad hoc vous propose d'entrer en matière sur les modifications du règlement et de l'approuver à une large majorité. Pour que ces modifications soient acceptées, il faut que les 3/5 (36) de la totalité des membres du CG l'approuvent. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission présents. Le rapporteur, moi-même, la présidente de la commission, Mme Marie-José DE PREUX. La commission a procédé à 3 modifications formelles qui ne figurent pas sur les documents qui vous ont été transmis. Il s'agit de l'article 14, lettre d et e - modification de la numérotation – de l'article 22 – suppression de l'alinéa 3, redondant avec la lettre m - et de l'article 24, alinéa 2, suppression du mot « article » à double.

b. Entrée en matière

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Sandra, je poursuis avec le point 8 b, entrée en matière. J'ouvre immédiatement le débat sur l'entrée en matière, y a-t-il des intervenants ? Mme Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Mesdames, Messieurs du CM, chers collègues. L'AdG a pris acte des différents changements intervenus dans les articles du nouveau règlement du CG. Cette remise à jour apporte des éléments nouveaux qui, aux yeux de l'AdG, simplifient et réduisent sérieusement les procédures parfois longues et, de plus, cela ne diminue en rien les compétences du CG. A l'article 21, le rajout du paragraphe 6 permet l'envoi électronique des rapports. Cet élément nouveau est, à notre avis, fort judicieux : économie de papier, paperasses et frais d'envois. A l'article 13, alinéa 4, l'AdG se permettra de faire une intervention. Cela étant dit, l'AdG entre en matière sur la révision du règlement du CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. Y a-t-il une autre intervention ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. J'aimerais tout d'abord féliciter les personnes qui ont été élues dans leurs nouvelles fonctions, un salut particulier à Mme Ludivine MASSY qui rejoint notre groupe ce soir et à Raymonde PONT qui prend la charge de première citoyenne de la Ville. Notre nouvelle présidente, je tiens tout de suite à te rassurer, dans la suite de la consultation du règlement du CG, on n'a pas prévu trop d'amendements. Ayant pris connaissance du rapport de la commission ad hoc que nous remercions pour son excellent travail, le groupe DC accepte l'entrée en matière sur la mise à jour du nouveau règlement du CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. Une autre intervention ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers amis, le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Tout comme Steves, je tiens à remercier la commission pour son excellent travail, à savoir que lui et moi figurions dans cette commission... Pour ma part, rassurez-vous, je n'interviendrai plus sur le projet tel qu'il nous est proposé. Ceux qui étaient présents l'année passée m'en sauront gré. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation sur l'entrée en matière... Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Donc **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Discussion de détail

Raymonde PONT THUILLARD

Nous poursuivons avec le point 8 c, discussion de détail. Pour la discussion de détail, il va être projeté un transparent avec les articles du règlement version 2004 et ceux avec les propositions de modifications de la commission ad hoc. Ce document permet très rapidement de voir quels sont les articles qui ne sont pas touchés et ceux qui vous sont proposés pour modification. Nous allons passer en revue ce règlement article par article. Je vous donnerai uniquement la lecture des modifications du règlement. En l'absence d'intervention, l'approbation se fera par le biais du vote final. Chaque CG qui souhaite apporter une modification ou un amendement à un article doit en faire part à l'énoncé de celui-ci et vos propositions doivent être transmises par écrit au secrétariat du bureau, tout de suite après votre intervention au micro. Je rappelle que la position de la commission, ou à défaut celle du CM, a la priorité sur toute autre. Pour les autres propositions, selon l'usage du CG, l'ordre chronologique d'arrivée prévaut. Donc, les articles modifiés seront votés dans l'ordre suivant : tout d'abord la proposition de la commission ad hoc, ensuite la ou les

propositions faites en séance. Je vous rappelle que nous avons 45 articles dans ce règlement. J'aimerais que les interventions soient concises pour que l'on ait le plus d'efficacité possible. L'entier du règlement ayant fait l'objet d'une mise à jour formelle – adjonction d'alinéas, de paragraphes - ces modifications seront approuvées en une seule fois, lors de la votation finale. Je commence donc.

- Le Conseil général de Sierre, vu les articles 165 et suivants de la loi du 13 mai 2004 sur les droits politiques, vu le règlement communal d'organisation du 24 septembre 2006 (RCO).
- Chapitre premier, article 1 : pas de modification.
- Article 2, pas de modification.
- Chapitre II, convocation du Conseil général. Article 3, convocation. Alinéa 3, la convocation ainsi que les documents d'accompagnement peuvent être envoyée par poste ou par courrier électronique.
- Article 4, séances.
 - a. en séance constitutive, par le Conseil municipal avant la fin du mois de février,
 - b. en séance ordinaire, par son Président
 - avant la fin du mois de février pour l'élection du bureau,
 - avant le 15 juin pour l'examen des comptes,
 - avant le 20 décembre pour l'examen du budget,
- Article 5, séance constitutive. La séance constitutive est présidée par le Doyen de fonction, subsidiairement d'âge, jusqu'à l'élection du Président du Conseil général. Après l'annonce des groupes (article 8), le Doyen désigne, sur proposition de ceux-ci, le secrétaire et un scrutateur par groupe qui fonctionneront jusqu'à l'élection du bureau.
- Article 6, pas de modification.
- Article 7, participation de la Municipalité. Les membres du Conseil municipal assistent aux séances du Conseil général avec voix consultative. Ils peuvent se faire accompagner de représentants de l'administration communale.
- Chapitre III, organes du Conseil général. Article 8, pas de modification.
- Article 9, scrutateurs. Lors de la séance constitutive, le Conseil général élit un scrutateur par groupe constitué, pour la durée de la législature.
- Article 10, bureau. Alinéa 2, si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Alinéa 6, le bureau prend ses décisions à la majorité absolue* de ses membres. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. * Majorité absolue : La moitié des suffrages plus un.
- Article 11, attributions du bureau, pas de modification.
- Article 12, attributions des membres du bureau. Alinéa 1 b, il convoque le Conseil général en séance ordinaire et extraordinaire et en dirige les débats. Si le Président veut prendre part aux débats, il se fait remplacer par le Vice-Président la durée de l'objet traité. Alinéa 2, le Vice-Président : il remplace le Président lorsque ce dernier est empêché ou désire prendre part au débat. En cas d'absence ou d'empêchement du Vice-Président, le bureau désigne son remplaçant.
- Chapitre IV, les commissions du Conseil général. Article 13, commissions. Alinéa 1, lors de la séance constitutive, le Conseil général élit les commissions permanentes pour la durée de la législature. Si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Alinéa 4 c, la commission du développement durable.

Y a-t-il une intervention ? Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CM, chers collègues. Permettez-moi d'intervenir afin de vous proposer la création d'une nouvelle commission permanente, à savoir : la commission sports et culture. A Sierre, les offres et les activités culturelles et sportives sont très nombreuses. Elles reflètent ainsi le dynamisme et la créativité des habitants de notre cité, mais aussi l'engagement et l'énergie de nos nombreuses sociétés culturelles et sportives. Ces activités, multiples et vivantes, contribuent à l'équilibre intérieur de chacune et chacun d'entre nous et permettent à la ville de rayonner

vers l'extérieur. Le sport et la culture rassemblent les générations et favorisent le vivre ensemble. La gestion de la cité, l'édilité et le développement durable furent jugés suffisamment importants par nos prédécesseurs, pour qu'ils décident de la constitution de commissions permanentes au sein de notre pouvoir législatif. Le sport et la culture ne méritent-ils pas tout autant une attention particulière de notre part ? La réponse est oui. Nous jugeons pertinent et hautement souhaitable de prévoir la création d'une nouvelle commission permanente sports et culture. Le sport et la culture, sous toutes ses formes, nous concernent toutes et tous. Directement ou indirectement. Nous nous rendons au spectacle, au théâtre, au concert ou au cinéma. Nous visitons des expositions. Nous, ou nos proches, sommes membres de clubs sportifs ou de sociétés culturelles. La très forte occupation des infrastructures sportives, le besoin d'en rénover certaines ou d'en créer de nouvelles, démontre la place prépondérante que le sport et la culture prennent dans notre quotidien. Ainsi, chers collègues, nous ne nous contenterons plus uniquement de réagir lors des décisions d'attribution ou de réduction de budgets inhérents à ces deux domaines d'activité. Le sport et la culture ne sauraient se résumer à des événements ponctuels qu'il est possible de traiter par le biais de commissions ad hoc. Il est nécessaire de travailler dans la continuité, avec une vision sur le long terme. Cela, seule une commission permanente le permet. Les membres de cette nouvelle commission permanente pourront participer aux décisions stratégiques, analyser les projets relatifs au sport et à la culture avec toute l'attention requise, en développer de nouveaux et fixer des priorités. Le travail réalisé dans les commissions permanentes actuelles a démontré les avantages et le bien-fondé de ces dernières. Je suis par ailleurs convaincu que nombre d'entre vous possèdent les compétences pour intégrer cette nouvelle commission et seraient très intéressés à y participer. Ce soir, nous avons l'occasion de décider si nous voulons prendre une part active à la politique culturelle et sportive de notre ville. En tout état de cause, je ne vois que des avantages à la création de cette nouvelle commission. Et à ma connaissance, le débat et la démocratie active n'ont jamais constitué un risque. C'est pourquoi, au nom du groupe AdG, je vous remercie donc de soutenir cette proposition. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci. Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. CALOZ.

Steves CALOZ

Concernant cet amendement de l'AdG, le groupe DC n'est pas favorable à celui-ci. En effet, l'introduction d'une nouvelle commission ne nous semble pas justifiée pour les raisons suivantes :

- Quelles en seraient ses compétences ?
- A quel moment serait-elle saisie pour un dossier ? Prenons un exemple au hasard : le crédit d'engagement futur d'Ecossia. Au moment où la commission de gestion est saisie pour faire l'analyse financière, au moment où la commission d'édilité est saisie par rapport au projet global quant à son impact... enfin à son adéquation par rapport à la demande du sport, quand la commission environnement, développement durable a statué sur l'adéquation du projet, par rapport à l'environnement global, je ne vois pas ce que viendrait faire une commission supplémentaire sports et culture.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il existe déjà une commission culturelle communale, qui peut-être fonctionne de manière obscure ou pas toujours objective et rationnelle. Mais la culture est-ce vraiment rationnel et objectif ? Non, évidemment, mais plutôt émotionnel et subjectif. A l'heure où nous avons déjà de la peine à trouver des membres pour intégrer une commission permanente ou une commission ad hoc, je ne vois pas comment il serait possible de trouver des membres supplémentaires pour intégrer cette commission. De plus, pourquoi créer une commission permanente de la culture et des sports et pas également une commission permanente sur la sécurité qui mériterait également une attention particulière ? Non, soyons sérieux, sommes-nous en train de vouloir trouver des solutions pour remédier à un éventuel dysfonctionnement du service de la culture et des sports ? Je ne pense pas que c'est le but. Je vous laisse le soin d'y répondre. N'oubliez pas une chose aussi, également, c'est que le CM a les compétences et est élu pour prendre les décisions et les orientations

stratégiques par rapport à des projets importants et phares pour la Municipalité. Le législatif analyse le projet, accorde les crédits, etc... Donc je ne vois pas pourquoi on rajouterait une commission supplémentaire. Encore un élément que je voulais rajouter ; cette commission serait peut-être intéressante, mais pas en tant que commission qui figure dans le règlement du CG comme commission permanente. Il faut peut-être éventuellement se poser la question de quelle manière faire aboutir des projets importants pour la Ville en amont, c'est-à-dire par une commission culturelle qui existe déjà, une commission culturelle et sports qui existe déjà, mais peut-être qu'il faudrait la remanier de manière différente. Le problème apparemment qu'on a, c'est de savoir comment est-ce qu'on veut amener de nouveaux projets. Alors il peut y avoir une impulsion qui vient de la part du CG, de la part de la commission de la culture et des sports, mais en aucun cas je pense qu'on doit intégrer cette commission permanente dans le règlement du CG. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente. Je tiens tout d'abord à remercier l'AdG d'avoir transmis à l'avance le texte qui nous est proposé ce soir au bureau, ce qui a permis à nos groupes respectifs de travailler en toute connaissance de cause, c'était une très bonne intention. Je remercie également M. METRAILLER pour l'argumentaire exposé ce soir. Le groupe libéral-radical a étudié cette question et propose, cela étant, de ne pas y donner suite. Je constate que le groupe PDC qui a travaillé de son côté a relevé les mêmes arguments qui sont sortis chez nous. Selon nous, cette commission néglige véritablement le rôle des trois autres commissions permanentes actuelles ; ses compétences seraient si maigres, qu'en pratique, elle n'aurait plus aucune substance et nous avons eu le même exemple qui nous est venu en tête, Ecosia, plus particulièrement un projet de patinoire, et cet exemple, vous en conviendrez, n'est pas farfelu ; la commission de la culture et du sport ne se prononcerait ni sur la pertinence de son emplacement, ce qui est le propre de la commission d'édilité, ni sur son prix ou son financement, ce qui est de la compétence de la commission de gestion, ni enfin sur son impact environnemental, économique et social, ce qui est le propre de la commission du développement durable. Que lui resterait-il donc à cette commission, si ce n'est qu'une vague compétence sur la pertinence d'un projet ? Enfin, pour une simple question de séparation des pouvoirs, la commission permanente que vous nous proposez ne remplacera, et c'est malheureux, jamais la commission exécutive. Sur ce, nous rejoignons tout à fait les arguments qui viennent d'être exposés. Pour finir, je tiens à ajouter, en qualité de chef de groupe, une crainte toute terre à terre. Avec quatre commissions permanentes, il sera de plus en plus difficile de trouver des candidats pour les éventuelles commissions ad hoc qui pourraient être mises en place. Voici les éléments relevés par notre groupe durant sa préparation. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une insensibilité à la chose culturelle, ni au sport, ni au soutien des associations, que nous souhaitons le plus fort possible, je tiens à le relever ici, et sur cette base, nous invitons le plénum à refuser l'amendement qui est proposé et d'accepter l'article 13 tel que proposé par contre par la commission ad hoc. Je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Personne ? Si cela n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je vous rappelle que c'est d'abord la proposition de la commission qui est votée, ensuite la proposition de l'amendement. Les CG qui sont d'accord avec la proposition émise par la commission ad hoc sont priés de lever la main. La proposition de la commission est acceptée par 38 voix... je m'excuse... Les CG qui sont contre la proposition de la commission ad hoc. Donc **la proposition de la commission est acceptée par 36 voix.**

- Nous allons passer à l'article N° 14, compétences des commissions, alinéa 1, la commission de gestion :
 - a. Elle examine le budget, les comptes et la gestion du Conseil municipal.
 - b. Cette commission fait rapport au Conseil général, lors des Assemblées délibérant sur

le budget et les comptes et lors de demandes de crédits supplémentaires et de crédits d'engagement.

- c. La commission de gestion contrôle également le fonctionnement des dicastères du Conseil municipal, soit l'organisation administrative et la gestion.
- d. Elle contrôle notamment : l'utilisation conforme des crédits budgétaires, la correspondance des comptes avec les pièces annexes, les demandes de crédits supplémentaires et complémentaires, les demandes de crédits d'engagement, la liste des nouvelles dépenses liées et non liées.
- e. Elle peut convoquer les Présidents des dicastères; ceux-ci peuvent se faire accompagner par des représentants de l'administration communale pour y être entendus. Elle procède par ailleurs à l'étude des objets proposés par le bureau du Conseil général. Elle soumet des propositions au Conseil général à l'intention de la Municipalité.

Alinéa 2, la commission d'édilité et d'urbanisme

- a. Elle procède à l'étude des objets qui sont de la compétence du Conseil général dans les domaines de l'édilité, de l'urbanisme, des travaux publics et de l'aménagement du territoire; elle soumet des propositions au Conseil général à l'intention de la Municipalité.
- b. Elle fait rapport au Conseil général sur les objets proposés.
- c. De plus, elle examine les demandes de crédits d'engagement, les demandes de crédits supplémentaires sous l'aspect de l'urbanisme, de l'édilité, des travaux publics et de l'aménagement du territoire.

Alinéa 3, la commission du développement durable

- a. Elle procède à l'étude des objets qui sont de la compétence du Conseil général dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
- b. Elle soumet des propositions au Conseil général à l'intention de la Municipalité.
- c. Elle fait rapport au Conseil général sur les objets proposés.
- d. De plus, elle examine les demandes de crédits d'engagement, les demandes de crédits supplémentaires sous l'aspect du développement durable.

Alinéa 4, les commissions ad hoc, elles procèdent à l'étude des objets particuliers sur mandat du bureau du Conseil général et en font rapport au plénum. La fin du mandat coïncide avec la présentation du rapport final au plénum.

- Article 15, pas de modification.
- Article 16, pas de modification.
- Article 17, commission du développement durable. La commission du développement durable est composée de 9 membres. Son Président est nommé par le Conseil général, pour la durée de la législature.
- Article 18, pas de modification.
- Article 19, pas de modification.
- Article 20, pas de modification.
- Article 21, rapport. Alinéa 2, sauf décision contraire, celle-ci vote le rapport lors de la dernière séance. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Alinéa 4, les rapports doivent être adressés au bureau du Conseil général selon les délais définis lors de la remise du mandat. Alinéa 5, ceux-ci doivent être distribués par le bureau ou par la Municipalité, au Conseil municipal et au Conseil général au moins 20 jours avant la séance plénière, les cas d'urgence exceptés. Alinéa 6, les rapports peuvent être envoyés par poste ou par courrier électronique. Alinéa 7, sauf décision contraire du Conseil général, seules les conclusions du rapport sont lues lors de la séance plénière.
- Chapitre V, compétences du Conseil général. Article 22, compétences. Alinéa 1, les compétences du Conseil général sont établies par la législation cantonale et communale. Alinéa 2, le Conseil général délibère et décide notamment :
 - a. de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne;
 - b. de l'adoption du budget et de l'approbation des comptes;
 - c. de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire (crédit d'engagement) dont le montant est supérieur à 4% des recettes brutes du dernier

- exercice approuvé;
- d. d'une nouvelle dépense annuelle et périodique non liée lorsque le montant dépasse 1% des recettes brutes du dernier exercice approuvé;
 - e. des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse 8% des recettes brutes du dernier exercice approuvé;
 - f. des emprunts en compte courant pour le financement des dépenses de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 20% des recettes brutes du dernier exercice approuvé;
 - g. de l'octroi de prêts, des cautionnements et des garanties analogues à charge de la municipalité et dont le montant dépasse 4% des recettes brutes du dernier exercice approuvé;
 - h. des ventes, des échanges, des partages d'immeubles, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux dont la valeur dépasse 4% des recettes brutes du dernier exercice approuvé;
 - i. de la fusion ou de la scission des communes et de la rectification des limites municipales, sous réserve des compétences du Grand Conseil;
 - j. de l'adhésion à une association de communes et de la délégation de tâches publiques à des organisations mixtes ou privées;
 - k. de l'octroi et du transfert de concessions hydrauliques;
 - l. des affaires qui lui sont attribuées par des prescriptions légales spéciales;
 - m. de l'approbation du coefficient d'impôt et du rattrapage de la progression à froid qui n'a pas été corrigée.

Alinéa 3, les crédits supplémentaires pour autant que ces derniers dépassent de 10% la dépense prévue à la rubrique budgétée.

- Art. 22bis, procédures. Alinéa 1, il vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques supérieures à un montant de Fr. 50'000.— peuvent être amendées par le Conseil général. Alinéa 2, par rubrique, il faut entendre une rubrique comptable d'un compte de fonctionnement ou d'investissement correspondant au dernier degré de précision présenté dans le document publié. Alinéa 3, en cas de litige entre le Conseil municipal et le Conseil général portant sur le caractère lié d'une dépense, il sera fait appel à l'administration cantonale des finances par sa section des finances communales pour qu'elle formule un préavis. Alinéa 4, en cas de décision négative concernant le budget et les comptes, ceux-ci sont renvoyés au Conseil municipal pour un nouvel examen. Alinéa 5, après un deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche.
- Chapitre VI, procédure des délibérations et des votes.
- Article 23, quorum. Le Conseil général régulièrement convoqué ne peut valablement délibérer que pour autant que les Conseillers présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres.
- Article 24, publicité. Alinéa 1, les séances du Conseil général sont publiques et annoncées sur le site officiel de la Municipalité et au pilier public avec l'ordre du jour. Les documents relatifs à la séance sont à disposition du public à la chancellerie 7 jours avant ladite séance. L'Assemblée peut toutefois décider le huis clos lorsque les circonstances l'exigent. Alinéa 2, en cas de huis clos, toute personne qui n'occupe pas une fonction officielle dans la salle doit se retirer. Exceptionnellement, le Conseil général peut autoriser un magistrat ou un représentant de l'administration communale, que la délibération intéresse en raison de ses fonctions, à y assister (cf. art 7).
- Article 25, pas de modification.
- Article 26, pas de modification.
- Article 27, ordre des débats, pas de modification.
- Article 28, vote. Alinéa 4, si la proposition en est faite et est appuyée par le dixième des membres présents, le vote a lieu au scrutin secret.
- Article 29, majorité. Alinéa 2, la majorité simple* décide dans tous les cas, sauf en ce qui concerne la modification du règlement interne du Conseil général (cf article 44) et les élections au premier tour. Alinéa 3, le Président ne prend part au vote que s'il y a égalité des suffrages lors d'un vote à main levée et dans les cas de scrutin secret. * Majorité

- simple : nombre de suffrages supérieur aux autres et n'atteignant pas nécessairement la moitié des suffrages exprimés.
- Article 30, élections. Alinéa 1, les élections se font au scrutin secret. Elles ont lieu à la majorité absolue. Si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, il est procédé à un second tour à la majorité simple. Alinéa 2, si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, tous les candidats sont élus tacitement.
 - Article 31, règlements, pas de modification.
 - Article 32, référendum, pas de modification.
 - Article 33, procédure, pas de modification.
 - Article 34, initiative, pas de modification.
 - Article 35, modification sur l'orthographe de pétition.
 - Chapitre VII, modes d'intervention au Conseil général. Article 36, question, pas de modification.
 - Article 37, interpellation. Alinéa 2, l'interpellation, brièvement motivée, est adressée par écrit au Conseil municipal par le bureau du Conseil général au moins trente jours avant la séance. Elle est jointe à la convocation de la séance plénière du Conseil général. Alinéa 3, l'interpellation doit être développée durant celle-ci et une réponse doit y être apportée, en principe lors de la séance qui suit.
 - Article 38, postulat. Alinéa 2, le postulat doit être annoncé en séance du Conseil général et déposé par écrit auprès du bureau et signé par le postulant. Alinéa 4, en cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
 - Article 39, motion. Alinéa 1, chaque Conseiller général peut déposer une motion. Celle-ci doit être appuyée par deux cosignataires au moins. La proposition doit être conforme aux exigences qui règlent le droit d'initiative populaire sur le plan municipal. En particulier, la motion doit être conçue en termes généraux et déposée par écrit au bureau du Conseil général.
 - Article 40, pas de modification.
 - Chapitre VIII, dispositions diverses et finales. Article 41, indemnités. Alinéa 1, un tarif arrêté par le Conseil général fixe les indemnités de présence aux séances du Conseil général, des commissions et du bureau au début de chaque période après consultation du Conseil municipal. Il en est de même pour les indemnités fixes allouées au Président, secrétaire et chefs de groupe. Alinéa 3, les frais de déplacement extraordinaire sont en outre remboursés, sur validation du bureau du Conseil général.
 - Article 42, procès-verbal. Alinéa 2, il est distribué de manière officielle, après validation du bureau, par courrier électronique ou par poste sur demande individuelle d'un Conseiller général. Alinéa 3, le délai d'envoi du dernier procès-verbal sera fait au plus tard lors de la convocation à la prochaine séance plénière, sauf en cas de force majeure.
 - Article 43, archives, pas de modification.
 - Article 44, modification du règlement. Les demandes de modifications ou de révision du règlement du Conseil général se font sous la forme de motion ou sur proposition du bureau. Des modifications ou révisions doivent être acceptées au 2/3 des membres présents.
 - Article 45, dispositions finales. Modifié en séance du 20 novembre 2013 en ce qui concerne les articles suivants : 3, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 21, 22, 22 bis, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 35, 37, 38, 39, 41, 42, 44, 45. La présidente, Raymonde PONT THUILLARD, la secrétaire, Marie-José DE PREUX.

d. Votation finale

Raymonde PONT THUILLARD

La discussion de détail est maintenant terminée, nous allons passer au point 8 d de l'ordre du jour, votation finale. Conformément à la loi sur les communes et au règlement du CG, les CG qui acceptent le contenu du règlement du CG tel que présenté sont priés de lever la main. **Le règlement communal est accepté par 50 voix, à l'unanimité.** Un grand merci à la commission pour son excellent travail ainsi qu'à tous les collaborateurs de la Municipalité

pour leur engagement, leur disponibilité, merci à Sandra et aux rapporteurs. Est-ce qu'éventuellement la Municipalité souhaite prendre la parole ? Non. Je vous remercie.

9. REGLEMENT SUR LES DROITS DE MUTATION COMMUNAUX ADDITIONNELS

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons passer au règlement sur les droits de mutation communaux additionnels. Vous avez reçu les documents utiles, à savoir le message du CM, le règlement concernant le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels ainsi que le rapport de la commission ad hoc.

a. Rapport de la commission ad hoc

Raymonde PONT THUILLARD

Point 9 a, rapport de la commission ad hoc. Je passe donc la parole au rapporteur, Mme Camille VIANIN. Comme l'autorise l'article 21 de notre règlement, je vous propose que le rapporteur ne lise que la conclusion du rapport de ladite commission.

Camille VIANIN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. La commission accepte l'entrée en matière concernant le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels et recommande au CG de voter en faveur du projet de loi à un taux de 50 %. Lu et approuvé par les membres de la commission ad hoc le 16 septembre 2013. Par le président Marc MAKUSU et le rapporteur moi-même. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci à Mme VIANIN pour cette lecture ainsi qu'à M. Marc MAKUSU et toute sa commission pour le travail accompli et la qualité de leur rapport.

b. Entrée en matière

Raymonde PONT THUILLARD

Point 9 b, entrée en matière. J'ouvre immédiatement le débat sur l'entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme Romaine EVEQUOZ

Romaine EVEQUOZ

Mesdames Messieurs les CM, chers collègues. Tout d'abord, qui aime taxes ou impôts supplémentaires ? Personne. Pas plus les citoyens de gauche que ceux de droite. Cependant, l'AdG est consciente qu'il est nécessaire pour notre Commune de trouver quelques entrées supplémentaires, afin d'assurer une qualité de vie agréable à tous ses citoyens. Comme l'a fait remarquer la commission ad hoc, ce nouvel impôt semble être socialement juste et équitable. De ce fait, l'AdG est d'accord d'entrer en matière sur ce nouveau règlement. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. Quelqu'un d'autre ? M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers collègues, le groupe libéral-radical remercie la rapportrice de la commission ad hoc pour sa lecture et souhaite à Mlle VIANIN une heureuse et longue carrière politique. Nous abondons bien sûr dans le sens des considérants du rapport de la commission. Non, un nouvel impôt n'est jamais le bienvenu, non, il ne s'agit pas d'un blanc-seing à la Municipalité pour de nouvelles dépenses, mais un mal nécessaire pour soulager un exercice budgétaire qui s'annonce difficile. Certaines voix à l'intérieur de notre groupe ne suivent pas la commission qui, dans son rapport, qualifie cet impôt de socialement juste, et

certaines craignent également une perte de compétitivité du marché immobilier sierrois. Quand je dis ne suivent pas la commission, c'est uniquement dans les considérants du rapport et non dans ses conclusions que nous suivons tous. Cela étant, le groupe libéral-radical recommande d'entrer en matière et d'accepter le règlement proposé.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Non. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer à la votation sur l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts.... Ah excusez-moi... les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. 50. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Discussion générale

Raymonde PONT THUILLARD

Je passe donc au point 9 c de l'ordre du jour, discussion générale. S'agissant d'un nouveau règlement, nous n'allons pas voter article par article, mais globalement sur l'ensemble du projet. Je vais toutefois énoncer individuellement les nouvelles dispositions. Les conseillers qui souhaitent apporter un amendement ou une modification devront se manifester à ce moment-là. Je rappelle que la position de la commission, ou à défaut celle du CM, a la priorité sur toute autre. Pour les autres propositions, selon l'usage du CG, l'ordre chronologique d'arrivée prévaut et vos propositions doivent être transmises par écrit au secrétaire du bureau, tout de suite après votre intervention au micro. Nous passons à la discussion générale et je vous prie de prendre le règlement communal concernant cet objet. Je vais lire le titre des articles. S'il n'y a pas d'oppositions, je le considère comme accepté. Article 1, impôt additionnel. Article 2, prélèvement de l'impôt additionnel. Article 3, devoir d'information. Article 4, entrée en vigueur. Est-ce qu'il y a des interventions concernant la discussion générale ? Anthony, M. LAMON.

Anthony LAMON

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues. Si le groupe DC remercie la commission ad hoc pour s'être penchée attentivement sur ce nouveau règlement, il souhaite néanmoins apporter quelques remarques complémentaires. Tout d'abord on constate que dès qu'un nouvel outil de taxation est à disposition, les Communes se privent en principe rarement de l'utiliser. Mais ici et à l'heure actuelle, seules trois Communes ont introduit à ce jour ce type d'impôt. En l'espèce, sur le fond, on peut comprendre que la Commune, en manque de ressources financières, décide d'utiliser cette possibilité qui lui est offerte de taxer les transactions immobilières. Mais ce qui est important avec ce nouvel impôt – et c'est là le cœur du problème - c'est de le positionner dans son contexte, surtout en cette période budgétaire et de discussion sur les budgets. Nous avons besoin d'argent, alors nous taxons. Les explications de la Municipalité, nous les connaissons déjà. Les recettes des aménagements de production baissent, les prestations supplémentaires fournies sont en augmentation et le rythme des investissements nécessite des rentrées fiscales. La Municipalité nous expliquera donc qu'au vu de la situation financière, ces augmentations sont inévitables. C'est un peu ce que dit la commission ad hoc qui parle « d'impôt malheureusement nécessaire », je cite. Le groupe DC n'est pas entièrement de cet avis. Petite rétrospective : il faut se souvenir que l'exécutif, par sa tête, nous avait assuré que l'augmentation des impôts, au pluriel donc dont fait partie cet impôt, ne surviendrait qu'une fois qu'une réflexion de fond sur les possibilités d'économies aurait été menée à terme. Les citoyens sont quand même en droit d'attendre qu'avant d'augmenter les impôts, l'autorité communale cherche des solutions d'économies qui sont appropriées. Et on parle bien entendu de mesures structurelles, douloureuses, qui sont de véritables choix politiques à effectuer et non de simples coupes linéaires que chaque CM doit faire par dicastère. Notre prochain plénum débattrà pour savoir si réellement ces mesures structurelles ont été prises et si la charrue n'a pas été placée avant les bœufs. Je crois d'ailleurs que la Cogest, ici je vois le regard approbateur de sa présidente, a déjà sa petite idée sur la question. Ensuite, si cet impôt peut être qualifié de supportable, et, dans une

moindre mesure acceptable, c'est surtout le message qu'il véhicule qui dérange, notamment vis-à-vis de la classe moyenne qui sera la plus touchée, et aussi vis-à-vis des futures entreprises et habitants dont nous souhaitons l'établissement à Sierre. Et comme l'a dit Roger, ça a été aussi relevé dans les discussions au sein du groupe libéral-radical. Il va s'ajouter également à cet impôt l'augmentation prévue des tarifs de l'eau dont nous allons discuter tout à l'heure ainsi qu'une hausse prévue du coefficient d'impôts. Mis bout à bout, ces différentes augmentations ne peuvent être qualifiées de négligeables pour les contribuables. Vous allez peut-être penser que mon intervention a quelque peu débordé sur la discussion du budget de décembre, c'était délibéré et volontaire, puisque ce droit de mutation devait impérativement être mis en rapport avec la réflexion sur ce budget pour comprendre sa portée. En conclusion de mon intervention, si cette augmentation sera très certainement acceptée, pour nous c'est quand même un très mauvais signal que nous donnons en acceptant cette nouvelle charge notamment sur ceux qui veulent investir ou s'installer dans notre Commune et c'est surtout choisir la solution de facilité que de taxer. Je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. LAMON. M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, permettez-moi d'intervenir. D'habitude, je n'aime pas parler de moi, puisque ce n'est pas le but de cette tribune. Je dirai une simple chose, c'est que ma profession, notamment, consiste évidemment en d'autres choses, mais consiste notamment à percevoir les droits de mutation dans l'arrondissement de Sion, et pas de Sierre, donc Sierre n'est pas de ma compétence. Ce qui me donne quand même quelques pistes et quelques connaissances du sujet. Tout d'abord, il faut savoir que ce n'est pas la Commune qui se rue sur un nouveau moyen de percevoir l'impôt. Je vous le rappelle, personne n'est pour de nouveaux impôts. Le projet de loi cantonale sur les droits de mutation ne prévoyait pas la possibilité pour les Communes de percevoir cet impôt. Ce sont les députés au Grand-Conseil qui ont fait pression pour introduire cette possibilité. Pourquoi ? Il y a une raison là-dedans, c'est qu'à l'époque on parlait de répartition des tâches entre la Commune et le Canton et on se rendait compte que la nouvelle RPT II, si je ne me trompe pas, allait introduire de nouvelles dépenses pour la Commune ; donc il s'agissait aussi de permettre aux Communes d'avoir cet outil de taxation supplémentaire dans ce cadre-là. Ensuite, ce ne sont pas trois Communes qui ont adopté ce droit de mutation, il y en a 17 à l'heure actuelle... Si, si, tu peux aller consulter Anthony le site du registre foncier, il te donnera la liste des Communes mise à jour qui ont adopté ce droit de mutation ; certaines Communes sont encore en cours d'homologation par le Conseil d'Etat. Ensuite, évidemment les impôts font mal, je suis contre tout nouvel impôt, c'est viscéral chez moi. Mais, à mon avis, le véritable ennemi, c'est l'impôt sur le revenu. Je n'aime pas cet impôt sur le revenu, on va en reparler je pense à l'avenir, mais ici on parle d'un autre impôt. Il s'agit d'un impôt qui intervient lorsqu'il y a des transactions plus ou moins importantes qui interviennent. Je préfère savoir que l'on perçoit un impôt à ce moment-là, plutôt que sur mon revenu. Alors évidemment, la justice de cet impôt... tout le monde ne partage pas cet avis de justice par rapport à cet impôt et c'est un libre choix. Je tenais, cela étant, à faire ces quelques petites précisions. Excusez-moi de vous avoir pris votre attention si longtemps. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. MATTER. D'autres interventions ?

d. Votation finale

Raymonde PONT THUILLARD

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 9 d, votation finale. Conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, le CG qui acceptent le contenu du règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels sont priés de lever la main.

Les CG qui s'opposent ? Ceux qui s'abstiennent ? **Le règlement sur les droits de mutation communaux additionnels est accepté par 31 voix contre 24 non.** Merci à la commission pour son excellent travail ainsi qu'à tous les collaborateurs de la Municipalité pour leur engagement et leur disponibilité. Est-ce qu'éventuellement la Municipalité souhaite prendre la parole ?

10. REGLEMENT GENERAL CONCERNANT LA FOURNITURE D'EAU ET SES TARIFS

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons passer maintenant au point N° 10 de l'ordre du jour, règlement général concernant la fourniture de l'eau. Vous avez reçu les documents utiles, à savoir le message du CM, le projet de règlement général concernant la fourniture de l'eau ainsi que le rapport de la CEEDD.

a. Rapport de la commission de l'environnement, de l'énergie et du développement durable

Point 10 a, rapport de la commission. Je cède la parole au rapporteur de cette commission, Mme Laura SALAMIN pour la lecture de cette conclusion.

Laura SALAMIN

Monsieur le Président, chers membres du CM, chers collègues. Voici les conclusions de la CEEDD. Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM d'octobre 2013 ainsi qu'au projet de règlement général concernant la fourniture de l'eau, la CEEDD a examiné ce nouveau règlement et a délibéré sur la fourniture de l'eau et la révision des tarifs. La participation à un entretien avec Nicolas ANTILLE, directeur de Sierre Energie SA, et la mise en commun des réflexions de chacun de ses membres a permis à la commission d'aboutir à un résultat unanime. La commission tient à remercier Nicolas ANTILLE, directeur de Sierre Energie SA, pour sa disponibilité et les explications qu'il nous a apportées. La commission permanente souhaite que l'article 2 du nouveau règlement soit complété par les termes du même article du règlement actuel, à savoir : « La Commune construit, exploite et entretient les installations principales conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales ». Ainsi les compétences et les obligations de la Commune restent clairement définies. La commission est consciente que l'augmentation des tarifs de la fourniture de l'eau est nécessaire afin de pouvoir financer les charges qui sont constituées par les coûts liés à l'approvisionnement en eau, les coûts liés au réseau, les frais de gestion et le total des amortissements et des intérêts. La hausse des tarifs remplit la clause du besoin financier, ce d'autant plus que la réalisation de deux projets de stations de pompage, Tschüdangna et Pradézian, sont en cours. La CEEDD s'est notamment rendue attentive aux aspects de la consommation, de la qualité de l'eau, de la gestion des ressources, de la communication et de la pertinence de la taxe de raccordement. Elle trouve qu'il est nécessaire que le service des eaux dispose de ressources financières suffisantes pour l'entretien des conduites, ce qui peut garantir une meilleure qualité de l'eau. De plus, elle est favorable au nouveau système tarifaire qui a une incidence positive sur la gestion de l'eau et de son économie. Cependant, elle déplore le manque de communication et d'anticipation de la Commune de Sierre concernant le besoin financier auquel sera confronté le service des eaux à fin 2013. Pour terminer, la CEEDD remet en cause le barème de taxation concernant les frais de raccordement qui propose des coûts étonnement différents entre villas et immeubles pour un travail identique. La CEEDD se permet également d'interpeller le CM concernant la future station de pompage de Tschüdangna afin que ce dernier informe régulièrement le CG de l'avancée du projet. Le CM doit intervenir activement auprès des autorités cantonales afin de faire avancer rapidement ce dossier. Il est regrettable que suite à des retards, le projet doit pratiquement être relancé depuis le début. Cela implique une perte de temps et d'argent. Conscients de la nécessité financière du changement des tarifs, les membres de la CEEDD, à l'unanimité, proposent au CG, l'entrée en matière ainsi que l'acceptation du projet de règlement général concernant la fourniture de l'eau. Ainsi lu et

approuvé par l'ensemble de la commission le 22 octobre 2013. Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même.

b. Entrée en matière

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme SALAMIN. Nous pouvons passer au point 10 b, entrée en matière. J'ouvre immédiatement le débat sur l'entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Mesdames Messieurs du CM, chers collègues. Le compte eau et énergie, chacun le sait, est un compte autofinancé. Un fonds de réserve permettait le financement des différents investissements nécessaires à l'approvisionnement en eau dans notre Commune. Et bien, il semblerait que ce puits ne soit pas un trou sans fond et il est impératif aujourd'hui de le renflouer pour que les citoyens puissent continuer de jouir d'une eau propre à la consommation. L'AdG a pris connaissance du rapport de la commission du développement durable et abonde dans le même sens. Elle aimerait aussi mettre l'accent sur un ou deux points qu'il est bon de rappeler : l'eau est un bien universel et toute personne a droit à de l'eau potable. Aussi un groupe de réflexion communal ou interrégional devrait être mis en place, afin d'étudier une gestion durable de l'eau, à commencer par la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, etc... Si ce groupe devait déjà exister, bravo. Dès lors, l'AdG aimerait bien être tenue au courant de leur travail. Ceci dit, l'AdG entre en matière sur le nouveau règlement général concernant la fourniture d'eau et ses tarifs.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Au nom du groupe, je remercie la commission pour le travail effectué. Nous constatons évidemment que les tarifs appliqués sont actuellement bas et que, sans adaptation des tarifs, l'autofinancement du service et certains investissements seraient compromis. Le groupe libéral-radical regrette évidemment le manque d'anticipation dans la gestion de ce problème et reconnaît par contre que l'introduction d'un tarif maximum et minimum, adaptables sans passer par le CG, permettra à l'exécutif d'indexer les tarifs à l'évolution des coûts, qui sera, je n'en doute pas, certaine. Nous acceptons donc l'entrée en matière et recommandons d'approuver ce nouveau tarif avec l'amendement proposé par la commission.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Notre groupe a pris connaissance du rapport de la CEEDD. Dans la quasi-unanimité, voir l'unanimité, le groupe accepte l'entrée en matière sur ces nouveaux tarifs de fourniture d'eau. Malgré ceci, on aimerait quand même apporter quelques observations. La première, l'augmentation de ces tarifs doit servir à financer des nouveaux investissements sur le réseau ainsi que l'entretien de celui-ci. Si nous regrettons que cette hausse ne puisse pas intervenir de manière échelonnée, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que les tarifs de l'eau sont encore relativement avantageux dans notre Commune. Cette nouvelle entrée financière permettra évidemment d'alimenter le fonds du service de l'eau. En admettant que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur, nous ne comprendrions pas pourquoi les travaux de construction du réservoir de Pradézian destiné à remplacer celui de Zerni ne serait pas prévus au budget d'investissement 2014, d'autant plus que ces travaux ne nécessitent pas de crédit d'engagement et que le projet est au bénéfice de toutes les autorisations. A l'heure où nous voulons développer une zone à bâtir sur les hauts de Muraz, il nous semble essentiel de garantir une alimentation en eau de ce quartier de manière

efficace. Nous invitons donc le plénum à réfléchir lors du budget 2014 à ce poste précis du réservoir de Pradézian.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. D'autres interventions ? Alors si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer à la votation sur l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** M. GENOUD, vous désirez prendre la parole ?

François GENOUD

Oui, bonsoir, Mesdames et Messieurs, à l'occasion de cette première intervention de la Municipalité, je voudrais saisir l'occasion de remercier d'abord et de féliciter aussi M. Raymond ZUFFEREY pour l'intérim qu'il a assuré à la présidence du législatif. Féliciter aussi Mme Raymonde PONT THUILLARD pour son élection comme nouvelle présidente du CG, la remercier aussi pour sa disponibilité. Féliciter les nouveaux membres du CG qui entrent en fonction aujourd'hui, ainsi que toutes les personnes qui ont été élues à des titres divers dans les commissions. J'aimerais remercier toutes les commissions pour leur travail d'élaboration des rapports préavisant à l'intention du plénum, en fonction de l'ordre du jour que nous vivons ce soir. La Municipalité entend intervenir dans la discussion maintenant sur la problématique du règlement de la fourniture de l'eau et elle le fait par l'intermédiaire de M. Mario ROSSI, responsable du dicastère eau et énergie qui va prendre la parole.

Mario ROSSI

Merci Monsieur le Président. Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les CG, chers collègues. Effectivement, je voudrais d'abord remercier la commission pour l'excellent travail qui a été effectué dans le cadre de ce règlement et des tarifs concernant l'eau potable et puis vous apporter quelques considérations par rapport aux remarques qui ont été faites, en particulier celles concernant la taxe de raccordement. Si effectivement c'est un élément qui a été mis en évidence par la commission sur le fait que l'augmentation était assez importante, en particulier pour certains groupes d'immeubles, si on peut les appeler comme ça, nous en avons déjà discuté avec le président de la commission d'ailleurs et puis, également est intervenue lundi la prise de position de Monsieur Prix, à qui doit être soumis ce genre d'augmentation de tarifs et je vais vous lire la position de Monsieur Prix. Alors je cite « *au vu de ce qui précède, en termes de recommandation et en application des articles 2, 13 et 14 de la LSPr (loi fédérale sur la surveillance des prix), le surveillant des prix recommande au CM de ne pas augmenter les taxes de raccordement pour l'eau. Lorsqu'une modification de la base de calcul est considérée comme nécessaire, celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence sur les recettes communales. Il convient en outre de s'assurer que la modification n'entraînera une augmentation supérieure à 20 % pour aucun groupe de clients* ». Alors, fort de cette recommandation et également des considérations de la commission, le CM hier au soir a pris des décisions et vous propose de remanier la grille des tarifs de raccordement. Alors je vais vous présenter à l'écran les éléments.... Pour autant que la technique suive, si ce n'est pas le cas, on va faire manuel. En espérant aussi que vous arriviez à lire suffisamment. Donc vous avez sur votre gauche, les tarifs actuellement en vigueur, sur la colonne centrale, c'est la proposition qui avait été faite dans le cadre du message et puis la colonne de droite, la variante intermédiaire, qui a été validée par le CM hier soir. Ces variantes, vous allez le voir tout à l'heure, vous démontrent – en passant au suivant, merci – que les augmentations proposées dans notre variante acceptée hier dans le cadre du Conseil ne dépassent plus les 20 % d'augmentation, ce qui était le cas auparavant pour les immeubles de 10 appartements sauf erreur. Sauf pour les commerces équipés de sprinklers ce qui est un peu particulier, puisque pour ce genre de bâtiments, il faut quand même des diamètres de raccordement très importants pour l'utilisation qui n'est heureusement pas très régulière, puisqu'on parle justement de la lutte contre les incendies. Donc voilà la proposition qui est faite par le CM et qui nécessite dans la dernière page du règlement une modification également des tarifs minimum et maximum dans lesquels le CM va pouvoir jouer à l'avenir pour que le fonds de renouvellement soit toujours assuré. Voilà, cette proposition étant faite,

je tiens aussi à vous souligner que dans les divers tout à l'heure, je vous donnerai quelques informations concernant le projet de Tschüdangna, merci de votre attention et si jamais il y a des questions avant que vous ne passiez à la discussion de détail, on est à disposition.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD, merci M. ROSSI. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Voilà, effectivement la commission avait relevé cet aspect sans faire de proposition concrète, l'idée c'était effectivement de porter la réflexion, c'est ça quoi. Voilà à quoi ça sert aussi une commission, M. CALOZ, c'est aussi de réfléchir, ce n'est pas forcément de décider... je pense que là en l'occurrence le travail a été bien fait et la collaboration entre le CM et la commission est parfaite, c'est une très bonne chose. Donc on a pris en compte cet élément-là, on a mis en avant cet aspect et le CM l'a pris en compte et a recorrecté la chose avec l'autorisation ou le conseil de Monsieur Prix, je pense que c'est une bonne chose et je suis d'accord bien évidemment avec cette modification. Je vous remercie.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. METRAILLER. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? M. MATTER.

Roger MATTER

On en parlait au sein des groupes et aussi puisque l'heure avance, on veut proposer une interruption de séance d'une dizaine de minutes pour permettre à ceux qui le souhaitent de réfléchir sur cette question des tarifs et permettre peut-être à d'autres aussi de s'enfumer à l'extérieur. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. D'autres propositions, d'autres interventions ? Alors 10 minutes de pause. *(La séance est interrompue durant une dizaine de minutes).*

c. Discussion générale

Raymonde PONT THUILLARD

Merci de prendre place s'il vous plaît. Je passe maintenant au point 10 c, discussion générale... M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, merci. Pour reprendre le micro juste après la pause, je ne sais pas si c'est une pause qui a été demandée pour la pause cigarettes ou bien vraiment pour comprendre les choses. Ce que j'aimerais simplement vous dire, c'est que la position, enfin notre position de manière générale, on ne va pas refuser un nouveau tarif, un nouveau règlement sur l'eau parce qu'on vient faire des améliorations dans le bon sens quelque part. Quelque part, la Municipalité, je pense et je suis convaincu, qu'elle a essayé de trouver des solutions par rapport à quelques points de conclusion du rapport de la commission et puis, dans ce sens-là, et bien elle a fait appel à Monsieur Prix qui a fait des recommandations, etc... Je vous rappelle aussi une chose, c'est que la grande partie de la modification tarifaire, elle est due à la consommation d'eau et pas à la taxe de raccordement. Donc on parle un petit peu, quelque part, de peanuts sur une durée de vie de 50 ans de raccordement à un réseau d'eau potable. A mon avis, je ne vois pas pourquoi on devrait refuser ce règlement. Voilà.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, je constate au sein du groupe deux avis. Le premier étant de dire que quant au fond, effectivement, on est favorable à ce qui est proposé. Comme l'a dit

Steves. On va dans le bon sens. Par contre, au niveau de la forme, elle nous laisse extraordinairement perplexes et même je dirais quelque peu déçus... Ce sont des sujets complexes, pour ma part, là, je n'y comprends absolument rien, ce n'est pas mon domaine, je veux dire. Ne me demandez pas des explications sur le fond, je fais confiance à la commission qui a travaillé le sujet et la forme, je crois, nous déçoit fermement et même une acceptation du projet tel qu'il a été montré à présent ne signifie pas qu'on cautionne cette façon de faire. Voilà ce qui est ressorti de nos discussions et je pense que chaque conseiller votera selon son âme et conscience.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Quelqu'un d'autre veut intervenir ? Nous allons lire le règlement chapitre par chapitre en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné à savoir le numéro d'article soumis au CG par le CM. Je rappelle que la position de la commission, ou à défaut celle du CM a la priorité sur toute autre. Pour les autres propositions, selon l'usage du CG, l'ordre chronologique d'arrivée prévaut et vos propositions doivent être transmises par écrit au secrétaire du bureau, tout de suite après votre intervention au micro. Nous passons à la discussion de détail, et je vous prie de prendre le règlement communal concernant cet objet. Je vais lire uniquement le titre des chapitres, s'il n'y a pas d'opposition, je le considère comme accepté. Chapitre A, dispositions générales. Articles 1 à 8, y a-t-il des interventions ? Je rends attentive la CEEDD que vous aviez fait une proposition de modification sur l'article 2.

Laura SALAMIN

La CEEDD désire amender l'article 2, elle souhaite que l'article 2 du nouveau règlement soit complété par les termes du même article du règlement actuel, à savoir « La Commune construit, exploite et entretient les installations principales conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales ». Ainsi les compétences et les obligations de la Commune restent clairement définies.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme SALAMIN. Y a-t-il une intervention ? Bon, nous allons passer au vote. Les CG qui acceptent la modification de l'article 2 sont priés de lever la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. **La modification est acceptée par 49 oui et 1 abstention.** Chapitre B, installations d'approvisionnement en eau, articles 9 à 15, y a-t-il des interventions ? Chapitre C, branchement d'immeubles, articles 16 à 24, y a-t-il des interventions ? Chapitre D, installations techniques des bâtiments, articles 25 à 35. Chapitre E, installations d'irrigation, articles 36 à 41. Chapitre F, fourniture de l'eau, articles 42 à 53. Chapitre G, mesure du volume d'eau, articles 54 à 60. Chapitre H, financement, articles 61 à 69. Chapitre I, facturation et encaissement, articles 70 à 74. Chapitre J, fonctions et dispositions finales, articles 75 à 78. Tarifs concernant la fourniture de l'eau. Acceptez-vous la modification telle que présentée par le CM ? Les CG qui acceptent cette modification. Les CG qui refusent. Et ceux qui s'abstiennent. **La modification telle que soumise par le CM est acceptée par 47 oui et 3 abstentions.** Merci à la commission pour son excellent travail ainsi qu'à tous les collaborateurs de la Municipalité.

d. Votation finale

Raymonde PONT THUILLARD

Votation finale. Conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, les CG qui acceptent le contenu du règlement général concernant la fourniture de l'eau sont priés de lever la main. Ceux qui s'opposent. Et ceux qui s'abstiennent. Alors **le règlement communal sur la fourniture de l'eau est accepté par 47 oui et 3 abstentions.** M. ROSSI.

Mario ROSSI

Mesdames et Messieurs les CG, d'abord merci d'avoir accepté ce règlement et ces nouveaux tarifs. Je remercie aussi les collaborateurs et la direction de Sierre-Energie pour le

travail effectué dans le cadre de ce dossier. Je me permets juste d'apporter quelques informations concernant l'intervention de M. MATTER, qui est tout à fait justifiée sur le fond ; maintenant, quant à la forme, je voulais juste apporter quelques infos. Donc Monsieur Prix a été interpellé assez rapidement au mois d'octobre et sa prise de position est parvenue par courriel lundi à 17h24. Donc ça a juste laissé le temps, un, aux services concernés, d'établir une nouvelle proposition qui a été soumise au CM hier soir. Sinon ça aurait été bien sûr qu'on l'aurait présentée bien avant. Merci en tout cas de nous avoir fait confiance sur ce dossier et bonne suite.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. ROSSI. Alors merci à la commission pour son excellent travail ainsi qu'à tous les collaborateurs de la Municipalité pour leur engagement et leur disponibilité.

11. CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA ROUTE CANTONALE N O 42 VISSOIE – ST-LUC - CHANDOLIN

Raymonde PONT THUILLARD

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour, approbation d'un crédit supplémentaire pour la participation communale aux travaux de réfection de la route cantonale N° 42 Vissoie -St-Luc – Chandolin. Vous avez reçu les documents utiles, à savoir le message du CM concernant l'approbation d'un crédit supplémentaire pour la participation communale aux travaux de réfection de la route cantonale N°42 Vissoie – St-Luc - Chandolin ainsi que le rapport de la commission de gestion.

a. Rapport de la commission de gestion

Je cède la parole au rapporteur de cette commission, Mme Eliane CAMPISI pour la lecture de la conclusion du rapport.

Eliane CAMPISI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Par son message du 20.09.2013, le CM demande au CG d'approuver un crédit supplémentaire de CHF 1'119'820.60 destiné à couvrir l'excédent de charge résultant de la participation de la Commune de Sierre aux travaux de réfection de la route cantonale N° 42 Vissoie – St-Luc – Chandolin. Etant donné que la loi sur les routes veut que les frais de construction, de correction et de réfection des voies publiques cantonales soient supportés conjointement par l'Etat et les Communes, le crédit supplémentaire demandé est une dépense liée. Or, le CG ne vote pas une dépense liée, qu'il s'agisse d'un crédit budgétaire ou d'un crédit supplémentaire. Seul le CM décide des dépenses liées. La commission de gestion estime donc que le CG n'est pas compétent pour se prononcer sur ce crédit supplémentaire en particulier, ni d'ailleurs sur tout autre crédit supplémentaire décidé pour une dépense fixée dans une loi. Par conséquent, la Cogest recommande au CG de ne pas entrer en matière.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme CAMPISI.

b. Entrée en matière

Raymonde PONT THUILLARD

Nous allons alors passer au point 11 b, entrée en matière. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, ayant pris connaissance du rapport de la commission de gestion, le groupe DC est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de rentrer en matière sur ce sujet dont le plénum apparemment n'a pas les compétences-clefs, donc pas le pouvoir de décision. La question

qu'on pourrait simplement se poser c'est pourquoi la Municipalité n'a pas provisionné les montants dont elle devait avoir connaissance au début des travaux ? Voilà.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. CALOZ. M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers collègues, je dois vous l'avouer, il me semble parfois que notre Municipalité maîtrise avec perfection ce que les mathématiciens grecs nommaient l'art de l'apagogie, à savoir du raisonnement par l'absurde.... Si je résume la situation, notre assemblée a été appelée à se prononcer sur un sujet pour lequel elle est incompétente et dont la décision ne lierait pas l'exécutif, le tout en laissant une pléthore de questions sans réponses. Tenez par exemple :

- Quand a été rendue la décision incorporant Sierre au giron des Communes contributrices ?
- Quand a été rendue la décision statuant sur la répartition des frais ?
- Des recours ont-ils été déposés par Sierre ou d'autres Communes et avec quel succès ?
- Quel est le délai de prescription d'une créance de droit public ?
- Est-elle acquise en l'espèce ?
- Et, même si tout a été fait dans les règles de l'art, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas intégré une provision suffisante dans ses comptes ?
- Qu'en est-il enfin du suivi des dossiers par l'administration ?

Si les règles de procédure instaurent les compétences, un adage dit que la retenue de l'information crée le pouvoir. Je retiens donc que nous avons ici non seulement aucune compétence, mais également aucun pouvoir sur le sujet. Vous saurez, chers amis, m'excuser pour ces quelques digressions, toutes personnelles. Au nom du groupe radical, je vous invite à ne pas entrer en matière sur ce sujet.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. MATTER. Mme Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Mesdames Messieurs les CM, chers collègues. Suite aux différentes interrogations ainsi qu'à la mise en exergue des contradictions entre les différents règlements, il est bien clair que l'AdG n'entre pas en matière sur ce point-là. On pourrait peut-être déplorer le temps qu'il a fallu à la Cogest pour écrire un rapport, surtout en cette période de fin d'année, déjà bien chargée. Mais effectivement ce temps n'est pas perdu pour autant, car cet exemple fera école lors d'autres cas de figure. Aussi, nous appuyons les questions émises par le groupe libéral-radical lors de l'intervention de leur chef de groupe, M. MATTER, afin de régler une fois pour toutes cette question. Je profite aussi de l'occasion qui m'est offerte pour remercier au nom de l'AdG toutes les personnes qui ont collaboré aux différentes commissions et relèverai surtout l'engagement et l'intérêt de tous ces jeunes nouveaux CG qui donnent de leur temps pour notre Commune. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer à la votation sur l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent. Ceux qui refusent... Bien, alors le sujet est clos, je vous remercie. M. GENOUD.

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, je voudrais juste intervenir sur cette question, afin de lever toute ambiguïté sur la non-entrée en matière que vous avez, sans doute avec raison, décidée et vous dire que le chapitre de la participation des Communes, de la Commune aux routes cantonales fait chaque année l'objet de décomptes et de factures avec le Canton qui portent ou qui peuvent porter simultanément sur plusieurs dossiers qui sont encore ouverts ou qui

sont justement clos et que c'est ainsi tout à fait normal qu'un dossier puisse être reporté ainsi d'une année à l'autre, sans constituer de provisions. D'ailleurs dans la gestion du régime communal, il n'est pas autorisé de créer des provisions. Il se trouve dans ce cas particulier que le Canton s'est fait remettre à l'ordre par son propre inspectorat des finances qui lui a rappelé un oubli de facturation dans les années 2005 et suivantes à propos de ce dossier en particulier. Il nous a donc été présenté dans le courant de cet été 2013 comme une facture complémentaire aux années qui sont d'ores et déjà bouclées. La question de le soumettre ou pas au législatif s'est posée pour nous et, pour éviter qu'on nous reproche de traiter ce dossier à l'insu du législatif, alors qu'il n'y a aucun montant au budget de cette importance, on est d'accord, CHF 1'200'000.—au chapitre des routes cantonales, vous l'avez vu, ça n'est surtout pas au budget de l'exercice 2013. Il nous est apparu important de vous soumettre la question. L'analyse qui a été faite par la suite par M. CHEVRIER du département des institutions et au service des Communes est fort pertinente. Elle relève dans sa dernière phrase qu'il y a une situation peu claire qui méritera justement une intervention dès que ce sera possible sur le plan légal et quant à nous, nous ne sommes pas insatisfaits de la décision qui est prise et surtout de prendre acte qu'à l'avenir les dépenses liées ne feront pas l'objet d'un crédit supplémentaire à soumettre au CG qu'il soit d'un million ou de CHF 51'000.--. C'est une très bonne chose, ce dossier a permis la clarification des relations entre législatif et exécutif justement dans l'année qui a suivi les modifications légales que vous connaissez et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Alors, on vous remercie pour votre décision, on est un petit peu désolé pour le travail supplémentaire que vous avez eu à cet effet, mais je crois que les choses sont claires maintenant pour tout le monde et qu'à l'avenir on s'abstiendra évidemment de vous solliciter inutilement. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. GENOUD pour votre intervention.

12. POSTULAT DU GROUPE PDC POUR DES FINANCES SAINES

Raymonde PONT THUILLARD
Point N° 12 de l'ordre du jour, postulat du groupe PDC pour des finances saines. Nous le traiterons ainsi : d'abord le groupe PDC le développera puis nous passerons au vote. Pour rappel, ce postulat a été déposé lors de la dernière séance plénière. Y a-t-il une personne au sein du groupe PDC qui souhaite développer ce postulat ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, évidemment Madame la Présidente, que je vais m'employer à développer ce postulat. Je ne vais peut-être pas le relire ou bien ? Est-ce que ce serait nécessaire de le relire ? Non, je pense que vous l'avez tous compris. Par contre, je peux apporter quelques commentaires supplémentaires. J'imagine que ce postulat risque de porter le débat du plénum sur un sujet important, et c'est aussi le but, et j'aimerais qu'il puisse porter le sujet au sein du plénum, mais également au sein de la Municipalité. Vous dire encore une chose, que ce postulat n'est pas contraignant ; au contraire, Messieurs Dames de la Municipalité, vous aurez l'occasion de rassurer quelque part le CG en invoquant les arguments rationnels et objectifs que vous utiliserez pour l'établissement des prochains budgets afin de garantir son équilibre. Ce postulat a plusieurs buts, il y a 5 buts essentiels à mon sens :

1. c'est d'essayer de garantir à nouveau un équilibre du ménage financier communal,
2. d'empêcher un accroissement incontrôlé de la dette de la Commune et de contribuer à moyen terme à sa stabilisation, voire une réduction de celle-ci,
3. d'obliger la Municipalité à dégager des priorités, je l'ai souvent répété dans les différents rapports de la Cogest, des priorités claires d'investissement,
4. de réfléchir également sur le caractère « démesuré et luxueux » de nos projets,
5. de préparer enfin réellement le budget en début d'exercice avec une orientation politique et stratégique définie de manière rationnelle.

Vous me direz peut-être que c'est la période pour investir en fonction des taux d'intérêts actuels très bas, qu'il est urgent, comme on l'a souvent entendu dire, de rattraper les retards

d'investissements qui ont été pris depuis plus de 30 ans, ou encore vous rappeler que les organismes financiers qui prêtent à la Municipalité s'occuperont eux-mêmes de prévoir les modalités de remboursement. Mais, Mesdames et Messieurs, cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur notre politique d'investissement. Prenez, au hasard, le cas de Géronde, vous pouviez également nous proposer un crédit d'engagement de 6 à 8 millions au lieu de se lancer tout de suite dans un projet surréaliste, coûteux et surtout très gourmand en charges de fonctionnement qui du reste n'ont pas l'air d'être très réalistes dans le budget 2014. En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter ce postulat, au nom du groupe DC, pour donner un petit peu, donner une impulsion supplémentaire à ses priorisations d'investissements. Merci pour votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. Quelqu'un d'autre ? M. CRETTON.

Patrick CRETTON

Madame la première Citoyenne, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Le cadre légal de la gestion financière des Communes valaisannes est clairement défini par la loi sur les Communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes. L'ordonnance fixe notamment les règles concernant :

- les principes de la gestion financière,
- les prescriptions relatives à la gestion financière et à la tenue des comptes,
- les dépenses et les autorisations des dépenses.

L'article 51 de l'ordonnance impose un amortissement comptable de 10 % de la valeur résiduelle du patrimoine administratif. Le taux d'amortissement de 10 % à lui seul impacte de manière significative les comptes de fonctionnement. Les charges induites par l'investissement et son financement sont donc directement impactées par cette sévère disposition. Elle oblige de facto à une planification financière rigoureuse. Le cadre légal à disposition fixe les règles et donne tous les instruments nécessaires au bon fonctionnement du processus financier. Les postulants proposent toutefois de rajouter un étage supplémentaire à la fusée en demandant

- de chiffrer le recours théorique à l'emprunt en fonction des objets prioritaires,
- et de lier le remboursement à la durée de vie des investissements.

En ce qui concerne le recours théorique à l'emprunt, ce dernier est très clairement mentionné dans tous les budgets et plans financiers. Quant à la notion de décisions des investissements prioritaires, elle dépend du processus et d'une volonté politique et non pas du remboursement des crédits. Une collectivité investit de manière prépondérante dans des objets d'infrastructure et d'intérêt général, donc des objets sans rendement par nature. La qualification de durée de vie apparaît dès lors comme aléatoire et subjective. Le législateur l'a bien compris en fixant un taux de 10 % pour les amortissements comptables, donc in fine une durée de vie de 10 ans, sous l'angle financier bien entendu. De manière schématique, une application de ce postulat donnerait peut-être le scénario suivant : vous prenez la marge d'autofinancement et prioritairement, de cette marge d'autofinancement, vous remboursez les crédits en fonction de la durée de vie des investissements. Donc la Commune a établi un plan financier 2014-2017, vous le trouvez ici et en prenant par exemple les investissements 2017, établissement secondaire II, participation communale, 2 millions. Je vous mets au défi de me donner la durée de vie de cet investissement. Donc de facto, ce crédit devrait être remboursé immédiatement ou, au mieux, à raison de 10 %. Se posent aussi d'autres questions, vous avez énuméré tout à l'heure, à juste titre, que l'investissement pour le réservoir de Pradézian était uniquement budgétée en 2015, au lieu de 2014 comme prévu. Mais, si ce postulat devait être en vigueur, la fonction première de la marge d'autofinancement, c'est de rembourser les crédits, pas de s'occuper de cet investissement. Et en partant de la marge d'autofinancement et en déduisant les crédits, on retrouve une espèce de marge d'autofinancement nette. Personne ne dit que cette marge d'autofinancement nette permettra peut-être de financer ce réservoir dans le cas d'espèce. Donc qu'est-ce qu'on fait ? On peut recourir à un nouvel emprunt, mais ce n'est pas grave parce qu'on a remboursé une partie des anciens emprunts par rapport aux investissements.

Je passe sous silence la gestion administrative. Pour le seul budget 2014, 46 rubriques sont concernées, donc on devrait tenir un registre par rapport à ces rubriques durant toute la durée de vie des investissements. Les conditions de refinancement à long terme s'en retrouveraient également fragilisées. Bref, une usine à gaz qui n'apporte aucune solution. Les conséquences de ce postulat correspondent à une affectation liée de la marge d'autofinancement aux remboursements des engagements. Les remèdes ne se trouvent pas dans le remboursement des crédits, mais au contraire dans le compte de fonctionnement et dans le choix des prestations fournies par la Municipalité. Au 31 décembre 2012, l'endettement net de Sierre s'élève à CHF 925.-- par habitant, soit un endettement qualifié de faible. Selon la planification financière 2014-2017, l'endettement net au 31 décembre 2017 sera de CHF 3'302.-- par habitant, correspondant à un endettement mesuré et la Commune de Sierre n'aura pas à rougir en comparaison avec les autres Villes valaisannes de plaine. Le groupe libéral-radical partage les inquiétudes des postulants. La solution préconisée n'apporte toutefois pas les réponses adéquates et utiles aux finances communales. Je finirai par la citation suivante : à l'investissement d'aujourd'hui correspond la croissance de demain. Le groupe libéral-radical invite le CG à refuser ce postulat à ce stade. Je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD
Merci M. CRETTON. M CALOZ.

Steves CALOZ

Merci Patrick pour ces informations. Vous avez tous remarqué dans la salle que ces différentes informations sont très, très, très techniques. Je me réjouis déjà par ailleurs que M. CRETTON ait déjà fait... en fait, il est déjà en train de faire le travail de la Municipalité au cas où le postulat était accepté. Je vous rappelle que le postulat n'est pas encore accepté, il doit être voté. Une fois qu'il est voté, la Municipalité a tout loisir de répondre et, éventuellement, d'utiliser les arguments à M. CRETTON pour apporter la réponse à ce postulat, je précise, dans une période d'une année. Alors, je vous invite à nouveau à accepter ce postulat. Ça aura d'autant plus de mérite que toutes ces informations techniques que nous partageons, puisque nous sommes les deux dans la finance, quelque part ou dans la gestion d'une entreprise, et bien, cette information aura le mérite d'être vulgarisée pour l'ensemble des membres du CG et de la Municipalité. Voilà, merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. D'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote. Les CG qui acceptent ce postulat sont priés de lever la main. Les CG qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Alors **le postulat est accepté par 28 oui, 18 non et 4 abstentions.**

13. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Raymonde PONT THUILLARD

Nous pouvons passer maintenant au point 13 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. François GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames et Messieurs, la Municipalité a quelques sujets sur lesquels elle entend vous informer et nous allons commencer par le sujet association intercommunale du cycle d'orientation de Grône et pour cela, c'est Mme Laëtitia MASSY, en charge des écoles et membre du Conseil d'administration du CO de Grône qui vous donne une information.

Statuts de l'association intercommunale du cycle d'orientation régional de Grône

Laëtitia MASSY

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les CG, chers collègues. Permettez-moi de prendre encore quelques instants de votre temps précieux pour vous donner quelques informations sur un objet qui vous a occupés et intéressés lors de votre session de juin

dernier. En effet, en date du 12 juin, vous aviez accepté en plénum les statuts de l'association intercommunale du CO de Grône, la future AICORG, telle qu'elle est nommée. Destinée avant tout à financer une construction nécessaire et indispensable, soit la construction d'une salle de gymnastique polyvalente double, destinée d'une part aux élèves du cycle d'orientation, donc les élèves de Granges pour ce qui concerne Sierre, d'autre part pour la Commune de Grône et ses écoles primaires. Je ne tiens pas à vous refaire tout l'historique ce soir de ce dossier qui nous a donné depuis le mois de juin beaucoup de fil à retordre, mais simplement vous donner quelques grandes lignes de ce qui s'est passé depuis votre approbation. En effet, au mois de juin, vous démontriez la volonté sierroise de poursuivre une collaboration entre les différentes Communes partenaires de ce cycle d'orientation et vous validiez la stratégie proposée par les membres du Conseil d'administration et par les différentes Communes concernées. Les Communes de Chalais et de Chippis avaient à ce moment-là déjà validé les statuts lors de leurs différentes assemblées primaires, mais de la précédente législature. La Commune de Lens a validé ces statuts en 2013, au début de l'année, Sierre en juin dernier, donc avec votre acceptation. Pendant ce temps-là, du côté de Grône, on refaisait l'historique du projet, nous en avons déjà parlé en juin et remettait en cause de nombreux points, notamment ce qui concernait le terrain destiné à la construction de cette salle polyvalente. Aussi, au mois de juin, lors de son assemblée primaire, n'a-t-elle mis à l'ordre du jour que la question du terrain et non pas celle des statuts. Cette décision de changer d'option au sujet du terrain, alors que ces mêmes statuts avaient déjà été validés par certaines Communes, notamment donc Chalais et Chippis, alors que nous, Sierre, avions connaissance des différents changements, et bien cette question a été fatale au projet puisque de nombreux contacts, puis une séance organisée avec le Conseil communal de Grône in corpore, et donc les membres du Conseil d'administration, ont démontré que ce projet n'était plus viable en l'état, les divergences étant trop grandes, les Communes partenaires ne souhaitant non plus pas repasser devant leurs assemblées, avec un projet différent de ce qu'ils avaient présenté. Aussi a-t-il donc été décidé d'abandonner cette option, et le CORG, donc le cycle d'orientation de Grône, a été informé du fait que ça n'était plus possible. A l'heure actuelle, je peux donc vous transmettre les informations suivantes : l'association dont vous aviez accepté le principe et les statuts ne verra pas le jour, du moins pas sous nos législatures respectives ; la Commune de Grône, par contre, s'engage à prendre à sa charge la construction de la salle de gymnastique indispensable au cycle d'orientation, car elle est vétuste et plus aux normes, voire même dangereuse, et elle s'engage donc à la prendre à sa charge. La Commune de Grône a également affirmé l'intention de poursuivre avec le projet qui avait été retenu et qui vous a été présenté ; elle est actuellement en train d'y travailler et de voir ce qu'il est possible de réaliser. Les informations vous seront transmises au fur et à mesure. Nous avons d'ailleurs la semaine prochaine un Conseil d'administration durant lequel nous serons beaucoup plus au courant de l'évolution. Nous serons donc attentifs à cette évolution pour nos élèves de Granges, car c'est un souci important, c'est également un besoin établi. Il va de soi également, en ce qui concerne les finances, que ce qui avait été annoncé par rapport à l'augmentation des frais d'écolage ne va pas avoir lieu, du moins pas actuellement, on devrait même pouvoir demander une baisse. En résumé, le CM regrette ce « capotage » final et vous tiendra bien évidemment informés de l'évolution de ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

François GENOUD

Merci beaucoup Laëtitia MASSY. Le sujet suivant, c'est le site Ecossia, à l'aide de quelques diapositives maintenant qui vont vous être commentées par M. Olivier SALAMIN, responsable du dicastère culture et sports. Vous recevez une information générale sur le projet du site sportif d'Ecossia qui fera prochainement l'objet d'une demande de crédit d'engagement.

Présentation du site Ecossia

Olivier SALAMIN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, chers collègues. Je mets au rang d'effet de manche politique les allusions du chef de groupe PDC quant à la force obscure qui orienterait les choix de la commission sports et culture que je préside. Nous avons beaucoup parlé, longuement travaillé, pour vous dire ce soir que le temps est venu de donner des signaux politiques clairs et de réaliser des infrastructures sportives qui sont attendues dans un feuilleton vieux de plus de 30 ans. Fruit d'un partenariat étroit entre deux Conseils communaux qui ont échangé des lettres d'intention claires, entre les services des sports et les services techniques à qui j'adresse des remerciements particuliers pour leur travail, aux clubs concernés par notre proposition, nous vous amenons ce soir 4 images simples pour répondre aux questions : où en sommes-nous ? quelles sont les opportunités ? quel est le programme ? dans quel futur ce programme s'inscrit-il ? La présentation a pour but de répondre précisément à deux interventions du CG de la législature précédente, à savoir disposer d'une vue d'ensemble, premièrement, débiter le programme en fonction des opportunités par la réalisation d'une infrastructure sportive. Le programme qui vous est proposé répond à la clause du besoin des clubs concernés. Il permet au FC Sierre de déménager et de regrouper ses activités. En finalité, il libère Condémines, zone à vocation urbaine dans les développements attendus. Cette première diapositive vous présente l'état des lieux des infrastructures sportives actuelles dans les zones dites d'Ecossia et de Bozon. Je ne sais pas si c'est nécessaire de vous les rappeler, vous avez des blocs techniques de vestiaires, les tennis, un terrain multisports, deux terrains de foot et le terrain de street-hockey sur la partie d'Ecossia. Et les infrastructures de Bozon avec une disposition de terrains de football un peu particulière pour l'instant sur laquelle je vais revenir. Peut-être vous êtes-vous étonnés de la proposition d'un investissement pour un terrain synthétique notamment ? C'est qu'il y a des opportunités d'affaires qu'il faut saisir dans le temps. Je vais vous en citer trois dans les collaborations intercommunales qui nous lient à Chalais. Dès juin 2014, la zone sud d'Ecossia sera occupée par les parapentistes, qui atterrissent depuis Vercorin puisqu'ils atterrissent actuellement dans la zone industrielle de Daval que nous venons d'inaugurer. Sans frais supplémentaires pour les équipes d'entretien, cette nouvelle dynamique permet de marquer un espace sportif du côté d'Ecossia. A terme, nous avons estimé, entre les Conseils communaux que si des réfections du terrain de tennis du TC Chalais devaient avoir lieu, il était plus pertinent que ceux-ci soient déplacés vers les terrains d'Ecossia existants. Vous verrez dans le programme que ça s'inscrit tout à fait dans les possibilités techniques du lieu. Enfin, nous avons évoqué la question du terrain synthétique depuis plusieurs années et qui répond à la clause du besoin des clubs de football par rapport à leurs entraînements hivernaux et avons proposé sur le modèle du terrain de beach-volley qui a été réalisé proportionnellement sur un 5/8 – 3/8 à la Commune de Chalais de réaliser rapidement un terrain synthétique. Evidemment, ce choix est soumis à vos bons offices dans la session des budgets et à l'assemblée primaire de Chalais qui aura à statuer sur ce point. Mais, avec Chalais, la réalisation d'une infrastructure sportive telle que le terrain synthétique nous permet de commencer le programme par le bon bout, de développer un partenariat durable entre Communes et clubs, de réaliser environ CHF 400'000.—d'économies d'investissements, de proposer une utilisation plus rationnelle des surfaces et des infrastructures techniques, d'avoir des frais d'entretien partagés. Sans Chalais, la réalisation du terrain synthétique devra regagner la zone d'Ecossia, c'est retarder la possibilité de libérer Condémines, CHF 400'000.—d'investissements supplémentaires, la réalisation d'un terrain supplémentaire à Ecossia – puisqu'il s'agira de déplacer le terrain multisports dans la partie sud de la zone, CHF 800'000.—pour un bloc de vestiaire supplémentaire, des frais d'entretien supplémentaires, des collaborations ratées. Aujourd'hui, le programme du crédit d'engagement qui vous sera soumis l'année prochaine, nous avons en tout cas mis au budget un montant qui permet d'arriver à ce crédit d'engagement, a été simplifié et peut être aisément appréhendé dans la réponse qu'il amène aux clubs concernés. Il comprend un terrain de foot juniors, la réfection du terrain de street-hockey existant, un terrain multisports représenté ici aussi avec le pointillé pour le terrain de base-ball, un anneau d'athlétisme et une partie technique qui comprend les accès, les nouvelles places de parc, les locaux

techniques et la buvette. Nous nous inscrivons avec ces choix dans un programme simple, dans des investissements mesurés qui répondent aux besoins des clubs. Enfin, ce programme s'inscrit dans les développements futurs que le site sportif pourrait revêtir, représenté ici sous la forme d'un schéma, qui vous montre que si ces blocs de vestiaires supplémentaires doivent être créés, ils pourront s'inscrire dans le développement actuel, que le terrain de tennis refait du TC Chalais trouverait sa place dans l'espace, que des terrains de football ou des terrains de sport supplémentaires pourraient s'inscrire dans le sud d'Ecossia, éventuellement dans une discussion, sur les parties agricoles qui séparent les deux sites, que les terrains qui sont visés sur l'espace Micarna par la Bourgeoisie permettraient le développement d'une patinoire. On a ainsi avec ce projet de crédit d'engagement une réalisation qui permet dans le futur de faire converger – ou en tout cas qui n'empêche pas les convergences de ces lieux - pour créer véritablement une zone sportive régionale avec vraiment une importance pour les deux Communes et pour répondre aux besoins des clubs. Je vous remercie.

François GENOUD

Voilà, merci à Olivier SALAMIN.

Subsides aux festivals

Je poursuis dans les informations avec le sujet subsides aux festivals, avec « s ». Ceux qui se sont déjà penchés parmi vous sur le budget 2014, Mesdames Messieurs, auront constaté que le CM a décidé de regrouper au sein d'un même compte intitulé « festivals » au pluriel, les montants destinés à soutenir les grands événements sierrois et ce compte présente un montant total de CHF 200'000.--. Il a également admis, le CM, de procéder postérieurement à la publication du budget à la répartition entre les différents bénéficiaires, sur la base d'une grille d'évaluation, incluant le bilan de l'édition 2013 des événements concernés. A ce stade, les festivals suivants étaient concernés :

- DreamAgo
- Sierre Blues festival
- Sismics festival
- Week-end au bord de l'eau

Dans l'intervalle, comme vous le savez, le Sismics festival a annoncé sa volonté de mettre un terme à son activité. La décision sur la répartition de l'enveloppe a été prise il y a quelques jours par l'exécutif et nous sommes en mesure de vous la communiquer. Rappelons en préambule que cette décision s'appuyait sur une analyse multicritères, mais qu'au final ce n'est pas une décision technique, mais bel et bien une décision politique que le CM a prise. Précisons également à toutes fins utiles que si le législatif est compétent pour amender et adopter le budget, la compétence d'attribution des montants relève en revanche strictement de l'exécutif. Ceci étant dit, voici le détail de la répartition des CHF 200'000.-- :

- un montant de CHF 20'000.- (10 %) sur l'enveloppe globale a été réservé pour les événements particuliers et anniversaires,
- le solde, soit CHF 180'000.– a été attribué de la façon suivante :
 - DreamAgo reçoit un subside de CHF 80'000.- + CHF 20'000.- spécial anniversaire pour ses 10 ans d'existence,
 - Sierre Blues festival recevra un subside de CHF 50'000.-,
 - le Week-end au bord de l'eau recevra un subside de CHF 40'000.– de subside auquel s'ajoute une garantie de déficit de CHF 10'000.–.

Le Conseil a aussi admis le principe qu'en cas d'amendement de cette rubrique budgétaire par le CG en décembre prochain, il procédera à une nouvelle décision pour la répartition du montant, mais ceci en temps voulu.

Zone 30km/h Goubing Plantzette

Le sujet suivant, c'est la problématique zone 30 km/h sur les collines de Goubing et de Plantzette. Chacun sait que la Ville projette d'introduire une zone 30km/h sur le chemin du Monastère, la route des Lacs et le chemin des Collines. Des obstacles physiques, des

bornes, empêcheront le trafic de transit. Plus de 850 enfants et adolescents pratiquent ces routes au quotidien pour rejoindre les centres scolaires de Goubing et Plantzette ainsi que l'école de commerce et de culture générale. Sur des chaussées souvent très étroites, piétons et cyclistes cohabitent mal avec les voitures. Le trafic de transit représente le risque principal contre lequel il faut se prémunir. D'aucuns redoutent d'être contraints à de longs détours en voiture pour gagner le centre-ville ou le quartier de Glarey, quand bien même les chiffres montrent que cette crainte est infondée. Ils l'ont à nouveau fait savoir il y a quelques jours via une conférence de presse. Les comptes rendus qui ont été publiés y prenaient violemment à parti le CM et l'administration. Interpelé par la dureté des propos, pas complètement exacts par ailleurs, le CM s'est interrogé sur la suite médiatique qu'il convenait de donner à cette affaire. Il a admis qu'il n'était pas souhaitable de se laisser entraîner sur le terrain de la polémique par voie de presse. Ce n'est d'abord pas sa manière de traiter les affaires communales. Il sait par ailleurs que les problématiques complexes ne s'accommodent pas des effets de manche et des simplifications outrancières qu'un traitement médiatisé entraîne généralement. Mais comme plusieurs CG nous ont fait part de leur étonnement face à l'absence de réaction de la Ville, nous avons jugé utile de vous communiquer ces quelques éléments à l'occasion de ce plénum. Rappelons que le CM reste ouvert à une ou des entrevues avec les opposants, afin de rechercher des solutions de compromis qui tiennent compte de tous les enjeux, qui intègrent les problématiques d'avenir (zone résidentielle, centre scolaire agrandi, aménagements urbains dès la fin des travaux CFF sur le tunnel de Gobet). Le CM comprend que des citoyens défendent leurs propres intérêts. Il se réjouit qu'ils le fassent avec civilité, politesse et sans usage d'insultes. Finalement, si aucun compromis acceptable ne peut être trouvé, la Ville acceptera de se plier aux décisions des instances qui seront amenées à trancher, dans le respect des institutions qui régissent un état de droit. Voilà Mesdames et Messieurs ce qu'il y avait à dire sur ce sujet. Je souhaite maintenant passer encore la parole à M. Mario ROSSI, responsable du dicastère eau et énergie qui lui vous donne une communication au sujet de l'état d'avancement des travaux de pompage de Tschüdangna.

Etat d'avancement du projet de pompage de Tschüdangna

Mario ROSSI

Voilà, alors merci beaucoup et comme promis voici quelques informations concernant le projet de Tschüdangna, on a presque l'impression que la seule chose qui a évolué dans ce dossier, c'est la façon d'écrire le mot et je le rappelle pour les personnes ou les CG qui ne seraient là que depuis deux législatures, que ce projet a pour but d'assurer l'alimentation en eau potable de la Ville de Sierre sur le long terme, donc c'est un projet qui n'est pas négligeable et c'est bien malheureux qu'il avance à la vitesse que l'on constate. Voilà les éléments dont je voulais vous faire part : vu le délai écoulé entre le dépôt du dossier et ce jour, la Confédération par le DETEC demande une nouvelle mise à l'enquête publique pour l'ensemble du dossier de ce pompage qui se situe du côté de Salquenen. Ce nouveau dossier comprendra les puits de pompage, la zone de compensation de Kalkofen, dans la mesure où elle sera toujours nécessaire ainsi que le projet d'infiltration des eaux de ruissellement des eaux de la T9. Ce nouveau dossier, par contre, ne sera pas intégré dans le dossier global de la route nationale Sierre-Susten qui subit également une nouvelle mise à l'enquête. Le dossier de la compensation de Kalkofen est à jour et répond à la législation actuelle, un bon point. En revanche, le dossier du pompage de Tschüdangna doit être revisité de manière à respecter la législation qui a depuis lors fortement changé ces dernières années, on est étonné. Le responsable du dossier à l'Office cantonal des routes estime qu'il faut environ 6 mois aux différents bureaux impliqués pour mettre en conformité ce dossier, ce qui porte le délai de cette nouvelle mise à l'enquête publique aux environs de mi-2014. Dans l'intervalle, la situation dans la zone des puits projetés a changé. En effet, la pisciculture va être supprimée ou fortement réduite, en compensation à des travaux liés aux FMV. Dès lors, il est possible de décaler les puits de pompage vers le nord, afin de diminuer au maximum l'emprise des zones de protections sur la zone alluviale du Rhône. Si la faisabilité de ce déplacement est avérée, il se pourrait que la compensation de Kalkofen ne

soit plus nécessaire. L'étude de ce déplacement pourrait se faire en parallèle avec la mise en conformité du dossier d'enquête publique et ne devrait, en principe, pas trop prolonger le délai indiqué. L'Office cantonal des routes nationales, par M. Marc-Antoine ROBYR, a convoqué une séance qui aura lieu le 3 décembre, donc tout prochainement, qui réunira ce service ainsi que les Communes de Salquenen et Sierre, afin de se mettre d'accord sur les modalités et les délais pour la suite de ce dossier. Donc voilà ces nouvelles qui ne sont pas forcément réjouissantes, mais si vous me laissez encore quelques législatures, on aura peut-être de nouvelles avancées sur ce dossier. Merci de votre attention.

François GENOUD

Voilà, le chapitre des informations de la Municipalité est ainsi terminé. Merci Mesdames et Messieurs de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci à la Municipalité pour ces informations intéressantes.

14. DIVERS

Raymonde PONT THUILLARD

Je poursuis et passe au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les divers. Pour éviter de sauter d'un thème à l'autre et de permettre à la Municipalité de répondre de manière ciblée, je vous remercie par avance de regrouper les interventions ayant trait au même sujet ou préoccupation. Je passe la parole au plénum. Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Au nom de l'AdG, je remercie la Municipalité et le service concerné pour la réponse à notre pétition intitulée « pour une place de l'Hôtel de Ville sans voitures ». Nous voulons relever ici le nombre impressionnant d'explications données dans votre lettre, au risque, peut-être parfois, de s'y perdre. L'AdG s'attendait à une réponse plutôt politique que technique. Nous prenons acte de la volonté de la Municipalité de rendre la place de l'Hôtel de Ville aux piétons et à la mobilité douce et d'entreprendre toutes les démarches pour résoudre les différents problèmes liés à ce désir de la majorité de la population. Rappelons aussi que cette pétition vient appuyer la demande faite à ce sujet par la commission d'édilité et d'urbanisme, il y a de cela quelques années. Nous regrettons qu'une échéance n'ait pas pu nous être communiquée. En effet, la place a été terminée, il y a à peu près plus de quatre ans et depuis, plus rien ne semble avancer. Aussi, permettez-nous quelques suggestions : pourquoi ne pas continuer à fermer la place tous les week-ends, comme durant l'été, pour que les usagers de la route prennent petit à petit l'habitude de remonter la rue Centrale toutes les fins de semaines ? Et pourquoi ne pas étudier la possibilité de remplacer les vitrages des bâtiments de cette même rue, afin de respecter les limites légales du bruit causé par ce trafic motorisé ? Forts de ces quelques suggestions, nous restons confiants dans l'avenir et nous nous réjouissons des futures transformations de notre centre-ville pour mieux vivre à Sierre. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme EVEQUOZ. Quelqu'un d'autre ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Voilà, comme probablement toutes les CG et tous les CG, j'ai reçu un courriel ou un mail de M. Jean-Claude PONT, président de cette association citoyenne de l'est sierrois. Dans ce document, on y trouve des affirmations, des explications, des remarques acerbes, des reproches, des dates, des citations et autres considérations philosophiques, ainsi que des prises de position juridiques. Et l'expéditeur, au nom de cette association qu'il représente, nous demande à nous, CG, de nous poser en arbitre de cette situation. Personnellement, je m'y refuse. Toutefois, dans un esprit constructif, parce qu'on est là pour construire des choses, je vous soumetts deux alternatives que je vois possibles dans cette situation, car là

je suis d'accord avec ce qu'a dit tout à l'heure le président, on ne règle pas des problèmes de ce genre par courriers et avocats interposés, ni par presse interposée. Donc, première alternative, la poursuite des invectives ou la deuxième, une rencontre entre les représentants du CM et ceux de l'ACES, en terrain neutre, par exemple au café d'Anniviers ou à l'Helvétia...ou, si je puis être un petit peu impertinent, je peux émettre une dernière suggestion, si vous cherchez un spécialiste, un expert en communication, et bien allez voir du côté d'un Conseiller d'Etat, il en a engagé un ; comme c'est l'argent des contribuables, autant en profiter. Voilà, c'est tout, merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. METRAILLER. Quelqu'un d'autre ? M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, je souhaite poser une question à la Municipalité et plus particulièrement à M. Pierre BERTHOD concernant la situation actuelle de la promotion économique et touristique sierroise. Première question : des démarches ont-elles été initiées par la promotion économique et touristique, afin d'attirer de nouvelles entreprises dans la zone de Daval ? Avons-nous déjà des projets concrets ? Quels sont les objectifs en termes de nouveaux emplois ? Est-il envisageable de prévoir, malgré la situation actuelle, des exonérations fiscales pour favoriser l'implantation de ces nouvelles entités ? Je pourrais continuer et donner une suite de questions qui seraient toutes liées les unes aux autres et j'espère avoir une réponse tout aussi générale, voire encore plus précise que mes questions. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Monsieur...

Noé ZUFFEREY

Messieurs et Mesdames les CM, chers collègues. Nous avons tous été mis au courant d'une construction d'une usine de traitement des ordures vertes dans la région de Vétroz. J'ai donc une question de ce côté-là : est-ce qu'au vu de la facilité, suite à ce projet, de traiter les déchets verts, est-ce que la Municipalité prévoit une collecte de ce type d'ordures, comme elle collecte déjà d'autres types d'ordures ? Et, si la réponse à cette question est non, le groupe de gauche vous conseille d'envisager une telle possibilité.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres questions ?

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'aimerais à mon tour poser une question à la Municipalité. J'ai récemment pris connaissance d'un projet d'extension de zone à bâtir dans le secteur « Pintset et Le Foulon » à Granges, donc en face du Happyland, de l'autre côté du canal. La mise à l'enquête publique a eu lieu le 25 octobre dernier. La Bourgeoisie de Sierre est actuellement propriétaire de ces terrains. C'est une surface considérable, quelques 4 hectares et demi, qui devrait voir apparaître une zone résidentielle de densité faible à moyenne, comportant au maximum 100 nouveaux logements, soit l'équivalent de quelques 350 nouveaux résidents. La surface est actuellement dévolue à l'agriculture et est composée d'une mosaïque de champs et de vergers, située à seulement 100 mètres – je dis bien 100 mètres - de la zone nature récemment aménagée en marge de l'agrandissement du golf. Ce secteur abrite également une faune et une flore riche, mais aussi menacée et rare dont je vais vous épargner l'énumération. Les nouvelles constructions prévues n'appliquent ni le principe d'une utilisation rationnelle du sol, ni ceux de la protection du paysage et de la préservation des terres agricoles. Si ce projet est donc très discutable du point de vue de la loi – encore en vigueur – de l'aménagement du territoire, j'ose carrément affirmer qu'il est à des années-lumière de la révision de cette même loi, qui a été acceptée par le peuple le 3 mars dernier. Je tends un coup d'œil sur une carte de la région

et on pourra rapidement constater que Granges est un village qui est déjà très morcelé. Je pense que mes collègues grangeards ne me contrediront pas sur ce point. En supposant que le besoin en nouveaux logements se fasse effectivement sentir, un tel chantier ne devrait pas avoir lieu à l'extérieur du village, mais en son centre. Et le village possède précisément dans sa partie centrale plusieurs zones vierges où des constructions sont tout à fait envisageables dans le respect du principe de densification du bâti, tel que voulu par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Donc, en l'état actuel des choses, il me paraît absurde d'étaler encore davantage les zones urbaines à l'extrémité nord-ouest de cette localité. Au vu des nombreuses lacunes du projet et sachant que plusieurs oppositions ont déjà été soulevées, notamment par des riverains, je trouverais judicieux de reconsidérer l'ensemble de ce projet et de réfléchir à la possibilité de le réaliser sur une autre surface. Je demande donc au CM d'apporter des explications plus précises sur cette extension de zone à bâtir et en particulier de justifier le choix du site retenu. Merci pour votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. SAVIOZ. La Municipalité veut-elle déjà répondre à ces diverses questions ?

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, oui, je crois que c'est nécessaire ; il y a déjà pas mal de questions qui nécessitent une réponse. Je vais laisser à mes collègues Pierre BERTHOD répondre pour la promotion économique et à Mario ROSSI sur la question de l'usine Gazel, traitement des ordures vertes comme vous l'avez dit, des déchets verts. Mario connaît bien cette problématique, sauf erreur, il est membre du Conseil d'administration de cette société et il va vous dire ce qui est prévu et planifié du côté de la Ville de Sierre à ce sujet. Pour ma part, je me contenterai, si je peux dire ainsi, de répondre aux autres questions. Et, dans l'ordre, j'apprécie tout à fait les commentaires de Romaine EVEQUOZ, je partage, il faut le savoir, et le CM dans son entier, partage cette préoccupation de pouvoir rendre la place de l'Hôtel de Ville complètement piétonne dès que ce sera possible. Malheureusement, on vit dans un état de droit et, pour l'instant, ça n'est légalement pas possible. Si les utilisateurs de la place de l'Hôtel de Ville ont ces souhaits, il se trouve que les habitants de la rue Centrale, par exemple, n'ont pas du tout ce même souhait et, vu que, pour l'instant, ils disposent de conditions légales qui leur donnent raison et avec lesquelles nous devons travailler. La question d'équiper de fenêtres anti-bruit devra bien être posée, c'est vrai, elle va représenter des coûts importants et elle pourra être prise, cette mesure, uniquement le jour où il sera démontré que la législation sur l'environnement n'est pas respectée. Ça c'est un examen qu'il sera possible de faire, lorsque l'on pourra affirmer que la charge de trafic au centre-ville aura encore baissé. On est toujours aujourd'hui avec une charge d'environ 9'000 véhicules par jour, ce qui est beaucoup trop élevé pour dire qu'on va respecter les conditions de la loi sur l'environnement que le peuple suisse a acceptée. Alors, avec les regrets habituels, soyons ensemble patients sur cette question. Sur la question de Robert METRAILLER, je prends note d'une bonne idée, c'est de trouver le moyen de la médiation et si possible en terrain neutre, mais je crains alors que ni l'Helvétia, ni le café d'Anniviers ne soient le vrai terrain neutre à choisir. Mais ce dont je puis vous assurer – et je l'ai dit tout à l'heure – la Municipalité est ouverte à la recherche de solutions de compromis et que nous allons effectivement tenter de rencontrer les responsables de cette association ACES, de façon à examiner ce qui est possible et puis on verra comment on peut sortir de cette impasse, sans devoir passer par le combat de reines, ni le combat de coqs. Et enfin, sur la question de Jérémie SAVIOZ, à propos du projet mis à l'enquête publique à Pintset à Granges, la première chose qu'il faut dire c'est que ça n'est pas la Ville qui est propriétaire, qui est promoteur et qui entend préavisier ce projet. La Ville a mis à l'enquête publique un projet qui a été déposé par une institution dont nous sommes indépendants, c'est la Bourgeoisie de Sierre. Et, de plein droit, elle peut demander la mise à l'enquête publique d'un tel projet. C'est vrai que la procédure de mise à l'enquête est en cours, elle n'est pas terminée, elle prendra fin maintenant, à la fin du mois de novembre ; à ce moment-là, il s'agira, pour nous, Municipalité, de faire le point de la situation, de convoquer les séances de conciliation légales qui doivent avoir lieu. Après quoi le CM prendra sa décision de valider, ou non, ces

oppositions et éventuellement de les transmettre à l'autorité compétente plus loin, c'est-à-dire au Canton, pour qu'une décision en bonne et due forme soit prise. Le processus est connu, il est en route, mais nous n'avons pas la possibilité, au nom de la collectivité publique municipale que nous représentons, de décider de ne pas mettre à l'enquête publique un projet que des privés, que des propriétaires particuliers voudraient faire. Après toutes les questions d'application de la loi sur l'aménagement du territoire récemment décidée, même si la loi d'application n'est pas encore en force, et bien seront un petit peu le cadre qui permettra d'avancer ou non dans ce dossier. Pour l'heure actuelle, on ne peut pas en dire plus. Voilà, j'invite Pierre BERTHOD....

Pierre BERTHOD

Bonsoir à tous. Merci M. MATTER pour la question. C'est avec plaisir que je vous donne quelques indications synthétiques sur le rôle de la promotion économique dans le développement de la zone de Daval. Pour vous dire déjà que donc les travaux ont débuté le 27 septembre ; que vous soyez rassurés, c'est que notre service n'attend pas la fin des aménagements pour débiter le travail de promotion. Vous avez d'ailleurs ce soir, puisque c'est le premier plénum depuis le 27 septembre, dans la salle attenante, une partie du matériel de communication qu'on a mis en place pour attirer des entreprises sur cette nouvelle zone de Daval. En deux mots, cette communication se fera en quatre langues, donc en français bien sûr, en allemand, en italien et en anglais. Nous travaillons de concert avec le service de la promotion économique du Canton, mais aussi avec le mouvement qui s'appelle GGBA (greater Geneva and Berne area) qui s'occupe finalement de la promotion économique de la partie occidentale de la Suisse. Notre objectif, c'est donc effectivement de travailler avec les organismes officiels, mais c'est aussi de travailler finalement avec les structures existantes, les gens de la place... je pense par-là aux clubs services, aux différentes associations faitières telles que le club PMI/PME, mais aussi aux fiduciaires et aux différentes banques pour diffuser l'information. Ce qui est important, quand on fait de la communication je crois, c'est de parvenir à diffuser justement, de parvenir à donner le matériel de communication dans les bonnes mains et c'est vraiment un objectif qu'on s'est fixé, en ayant des canaux de diffusion, je dirais, assez variés. Je rajouterai que, parmi les questions que vous me posez, une concernait les projets concrets de cette nouvelle zone de Daval, donc à nouveau, les premières implantations étant prévues en 2015, on a certaines négociations en cours, des entreprises qui sont déjà plus ou moins intéressées à s'implanter. Vous comprendrez qu'on est dans un processus de négociations, donc il n'y a pas actuellement d'entreprises qui ont signé, je dirais, un contrat avec la Ville ou avec des privés pour s'implanter, mais que le processus, à mon avis, prend bonne route. Il faut dire que la communication médiatique qui a eu lieu suite au premier coup de pioche a aussi permis à des entreprises, je dirais du Valais, de prendre connaissance de cette nouvelle zone industrielle. Sur le nombre d'emplois qu'on attend, c'est très difficile à chiffrer le nombre d'emplois qu'on attend d'une nouvelle zone économique. C'est 200'000 m², elle est moins grande que celle des Iles Falcon, je ne pense pas que c'est un objectif en soi de se fixer tel nombre d'emplois, ce qui nous importe plutôt, c'est déjà d'avoir des emplois à haute valeur ajoutée et puis on essaye, en tout cas, de valoriser au mieux les m² à disposition. Maintenant, je me verrais mal dans la position de celui qui refuserait à un entrepreneur qui veut ma foi s'implanter sur Sierre, de lui refuser l'accès à cette nouvelle zone industrielle sous excuse qu'il n'y aurait pas suffisamment d'emplois créés. Donc, je ne peux pas répondre à la question du nombre d'emplois escomptés par 200'000 m² de zone industrielle. Et concernant la troisième question qui concerne plutôt la fiscalité, la Ville, les Communes ont très peu de marge de manœuvre à ce niveau-là. Sur Sierre, vous avez vu, les exonérations fiscales qui ont été octroyées aux usines d'aluminium et qui sont là du ressort du Canton. Nous, de notre côté, on ne peut pas jouer là-dessus. Mais, mon avis, si on voit l'actualité avec la Riviera vaudoise où des grandes multinationales ou de grandes entreprises ont profité finalement de forfaits fiscaux pendant un certain nombre d'années – 5 ans etc... - et qu'une fois que le forfait est arrivé à terme, ces mêmes entreprises quittent ou menacent de quitter la zone, je ne suis pas sûr que ça soit une manière judicieuse de vendre notre nouvelle zone économique. On a d'autres atouts à mettre en avant. Ce qui n'empêche

pas que, pour la Ville de Sierre, on a des potentiels d'actions, je dirais au niveau financier, donc le CM a décidé de, non pas vendre les terrains qui sont en sa possession, mais de louer sous forme de DSDP (*droit de superficie distinct et permanent*) et là il y aura un processus de négociations individuelles avec les entreprises, pour définir un prix. Que vous sachiez aussi, c'est que si la Commune octroie un rabais pour les DSDP, le Canton peut aussi participer à hauteur de 50 % sur le rabais octroyé par la Commune, ce qui nous permet aussi d'avoir là une fourchette ou bien une capacité de négociations. J'ajouterai un dernier élément ; on travaille avec Sierre-Energie, dans l'idée qu'on ne va pas développer une nouvelle zone industrielle de 200'000 m² sans réfléchir, je dirais, à une notion de développement durable. Et avec Sierre-Energie, nous travaillons à la valorisation des toitures industrielles, ce qui peut permettre, pour les entrepreneurs aussi, d'une part de valoriser, de produire de l'énergie, mais de simplement d'avoir des gains financiers s'ils mettent à disposition leurs toitures pour la production d'énergie solaire. Voilà quelques informations. A nouveau, il y a le matériel de communication qui est à votre disposition à côté et, bien évidemment, je reste à votre disposition après la séance s'il faut, pour d'autres informations plus précises. Merci.

Mario ROSSI

Voilà, il y a un micro qui revit... Merci à M. Noé ZUFFEREY pour la question concernant les déchets verts. Alors je profite de l'occasion pour donner quelques informations sur ce magnifique projet de l'usine Gazel dont la Ville est partenaire via ses participations à l'UTO, donc l'usine de traitement des ordures d'Uvrier. C'est une usine, donc Gazel qui est en cours de construction actuellement, elle sera en principe mise en activité à la fin de l'année prochaine. C'est un investissement de 15 millions qui pourrait donner lieu aussi à une deuxième étape qui est en cours d'élaboration maintenant en termes d'avant-projet, de business plan qui serait une usine, elle, de bois, qui produirait de l'électricité. En ce qui concerne Gazel, avec effectivement les déchets verts plus les gastros, l'objectif c'est de produire du biogaz qui sera réintroduit dans le réseau Sogaval. Les partenaires principaux sont justement l'UTO, ce qui permet aux partenaires communaux et aux entités publiques d'être bien présents dans le dossier, Sogaval, Ecobois, qui est l'entreprise qui est à proximité qui traite spécifiquement aussi des déchets verts et les déchets bois si on peut les appeler comme ça. Concernant la récolte des déchets verts sur la Commune de Sierre, donc à savoir qu'actuellement, on a deux points de récolte qui sont la déchetterie des Etreys et puis celle de Cloux-Roussier qui sont quand même assez bien disposés d'un point de vue géographique, par rapport également au village de Granges et puis aux extrémités de la ville. A savoir aussi que tous ces comptes qui sont des traitements des déchets, des ordures doivent être des comptes autofinancés. Donc on peut bien offrir plus de services, ce n'est pas un souci, tout ça doit se répercuter, peut-être, sur les taxes. Donc à partir du début de l'année prochaine, on va devoir replancher sur notre règlement environnement, puisque la loi cantonale a aussi évolué, la législation cantonale et par-là même on se penchera exactement également sur les services que l'on rend actuellement et qui pourraient être améliorés, mais aussi sur les taxes inhérentes. Et certainement des propositions pourraient être faites à ce moment-là, dans le cadre de la commission, qui traite ce genre de dossier, donc la CEEDD et par la suite par le CG. En ce qui concerne l'UTO et ses fameuses usines, je vous invite, si l'intérêt y est, à peut-être organiser une fois des visites qui sont assez intéressantes pour voir comment aussi on valorise les déchets, par ce qu'effectivement, en termes de travail de valorisation, il y a pas mal de choses qui se font et qui sont malheureusement méconnues ou pas assez communiquées ou pas assez vendues. Merci de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci pour toutes ces réponses. Y a-t-il d'autres intervenants dans le plénum ? M. MATTER.

Roger MATTER

Je me fais peur, j'ai l'impression que je ne vais jamais me taire. Je vous remercie de votre indulgence, j'aimerais rebondir sur la très intéressante intervention de notre collègue

Jérémy SAVIOZ. Une chose m'interpelle, on parle de mise en zone à bâtir de plusieurs parcelles, mais si tel est le cas, le dossier ne devrait-il pas transiter d'abord par le CG ? C'est le CG quand même qui adopte les plans de zone... Donc, est-ce que je dois en déduire que ces parcelles sont déjà en zone à bâtir et étaient en réserve, ce qui m'amène à une deuxième question : notre plan de zone date de la fin des années 90, comme vous le savez, ces documents doivent être révisés chaque 15 ans, l'heure approche... est-ce que ce chantier sera encore de cette législature ou pas ? Car je pense qu'effectivement notre plan de zones contient encore quelques incohérences d'un autre temps.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. MATTER. Encore quelqu'un qui veut s'exprimer ?

François GENOUD

Si vous êtes d'accord, je réponds tout de suite, parce que comme c'est en lien avec la question de Jérémy SAVIOZ. Complètement juste M. Roger MATTER. Ce projet impliquera une modification du plan de zones qui devra un jour passer par une décision du CG, c'est tout à fait vrai. Sauf erreur, les parcelles en question sont en zone agricole aujourd'hui. En cas de validation du projet de construction, il faudra faire une modification du plan de zones, donc le CG aura à cette occasion son mot à dire. Je souligne juste certaines difficultés qu'on rencontre : c'est la problématique des terres d'assolement. Vous savez que toutes les Communes doivent respecter un certain quota de terres d'assolement ; les terres d'assolement, Mesdames et Messieurs, ce n'est rien d'autre que l'application toujours du plan Wahlen après la guerre 39-45, ça veut dire un certain nombre de m² qui doivent pouvoir être immédiatement transformés en cultures de pommes-de-terre ou autres légumes aidant à passer l'hiver. Et il se trouve que la Ville de Sierre a posé maintenant très fermement la question au Canton, pour qu'on soit mis au clair sur notre quota en terres d'assolement, parce qu'on est dans une certaine incertitude et au-delà de la problématique du changement de zone, il y aura encore celle du quota en terres d'assolement qui va se poser, là à Granges, mais sur l'ensemble des modifications de zones qui interviendront peut-être encore sur le territoire sierrois. Et puis, pour répondre à la question de la révision du plan de zones, alors c'est vrai qu'il est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998, sauf erreur, et qu'on arrive effectivement aux 15 ans, à ce temps où il s'agit de mettre en route une révision. C'est dans les intentions du CM, cela fait partie de la feuille de route que nous nous sommes fixée en ce début de législature, c'est un travail de longue haleine qu'il s'agira de mener dans le cadre de l'aménagement du dicastère du territoire d'abord et on vous donnera des nouvelles dès que ça sera possible là-dessus, mais sachez que nous sommes conscients qu'une révision du plan de zones est nécessaire.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Monsieur le Président. D'autres intervenants ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ma première intervention est pour féliciter le photographe qui a pris la photo des Moloks dans le dernier Sierre-Info qui nous a été distribué.... Parce que prendre les Moloks à la Cité Aldrin sans avoir des déchets à côté, c'est vraiment un exploit qui sort du commun... ou alors il faut être juste derrière le camion-poubelles. Pour ceux qui viennent de commencer, je défends âprement les Moloks... surtout le tourisme sauvage des déchets. Ma deuxième intervention concerne cet e-mail que nous avons reçu de Jean-Claude PONT, mais ce qui m'interpelle surtout c'est qu'il faut que le citoyen se mette en association pour défendre ses droits, alors que nous, CG, sommes censés être le relais entre citoyens et Municipalité, à quelque part. Je ne sais pas si c'est une première, mais j'ose espérer que ce sera une dernière, afin que le dialogue puisse se faire en amont et pas en aval. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALDELARI. Quelqu'un veut répondre ?

François GENOUD

Je veux volontiers répondre... Les questions sont simples venant de Silvio. Je suppose que le photographe à la Cité Aldrin, il n'a certainement pas été un samedi soir ou un dimanche ; ça c'est clair, il a plutôt été un jour de semaine et qui sait, peut-être immédiatement après le passage du camion, c'est vrai. Ou juste après la pause des nouveaux panneaux d'informations et de recommandations aux citoyens à propos de l'usage de ces Moloks. Et puis, sur la question du dialogue avec les citoyens, alors je ne pense pas effectivement qu'il soit nécessaire de créer des associations de citoyens pour régler ce genre de problèmes. Le dialogue est une méthode nettement meilleure, j'en suis convaincu. Encore faut-il le vouloir, encore faut-il le vouloir... et jusqu'à maintenant, dans la problématique de cette mise en zone 30 km/h sur ce périmètre, il y a eu une séance de dialogue, d'informations, entre les délégués de la Municipalité et les représentants de l'association et qui a abouti sur ce qu'on appelle un dialogue de sourds, parce qu'il y a des choses que certains aiment entendre et d'autres pas et j'ose espérer qu'on va pouvoir engendrer maintenant un dialogue un petit peu plus sérieux. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci. M. Patrick ANTILLE.

Patrick ANTILLE

Voilà, une petite dernière pour la route... Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers, le 12 juin dernier, j'étais intervenu concernant l'avancement des deux projets prévus pour le village de Noës. Le premier concernait un terrain multisports prévu sur une parcelle dont la Commune était devenue récemment propriétaire. L'autre parcelle qui devait accueillir un parking avait été mise en zone réservée et avait fait l'objet d'un recours de la part du propriétaire. D'autre part un montant de CHF 400'000.- figurait au plan d'investissement multi annuel pour 2014. Le budget 2014 étant en notre possession, je n'ai pas vu une seule trace de ce projet. Cela voudrait-il peut-être signifier qu'il sera ajouté aux CHF 550'000.- prévus pour l'année 2015 ? Si le terrain concernant le terrain de sports est propriété de la Commune pourquoi ce projet n'a-t-il pas évolué? Quel avenir la Municipalité entend accorder à ces deux projets que la population de Noës attend, attend et attend ? Merci de votre réponse.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Patrick. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers. En l'absence du responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, je répondrai à cette question, de mon mieux. Pour vous dire qu'effectivement au budget de l'exercice 2014 et bien, nous avons dû reporter dans les mesures et dans les choix qu'on a dû faire, reporter le travail sur la mise en place de ces premiers éléments du plan directeur de Noës et effectivement, vous trouverez dans la planification financière et, j'ose espérer dans le budget 2015 quand il sera élaboré, les CHF 550'000.—plus en 2016 les CHF 400'000.—nécessaires à faire avancer cette problématique. Nous aimerions bien aller plus vite, ça n'est malheureusement pas encore possible et j'invite Patrick, ainsi que ses voisins de Noës, à faire preuve de la même patience que malheureusement de nombreux citoyens dans des quartiers, Glarey compris, sur les aménagements que la Municipalité doit entreprendre avec le peu de moyens qu'elle a. Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci. Quelqu'un d'autre ? Gilles SALAMIN

Gilles SALAMIN

Petite réflexion sur le postulat sur la police de Sierre. La réponse nous paraît un peu alibi.

- Premièrement, 98 % sur les salaires du Canton, mais pas sur les grades selon nos informations. Les 25 % pour les horaires de nuit et le fait d'être pris en repos nous paraît bien.
- Deuxièmement, pour notre part le plus grand souci vient du fait de dire que les effectifs sont stabilisés alors que deux agents partent, un en retraite et l'autre pour la police de Genève. Il manque donc toujours 2 policiers pour effectuer toutes les tâches qui leur incombent et non de les réduire. Supprimer les nuits à la centrale et le fait que la nouvelle assistante administrative fait plus de tâches pour le tribunal de police que de soulager dans les rapports et les tâches administratives des agents. Le fait d'avoir un radar pratiquement jamais utilisé.
- Troisièmement, pour les redevances en cas de départ nous pensons que le fait qu'elles correspondent au coût n'est pas approprié, il faudrait aussi calculer le coût et le temps perdu à la reformation d'un nouvel agent.
- Quatrièmement, nous pensons, que nous ne confondons pas la sécurité objective avec celle de la sécurité perçue et ressentie, car si c'était le cas le problème ne serait pas venu de l'intérieur mais des habitants de la ville de Sierre donc nous pensons qu'il reste encore des tâches à régler pour améliorer les conditions de travail de notre police. Nous pensons que la situation actuelle n'est pas encore normalisée comme dit dans votre rapport et que les turbulences ne sont pas encore réglées.
- Conclusion : nous demandons donc s'il a été entrepris des démarches supplémentaires pour enfin normaliser la situation de la police.

Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. SALAMIN. M. GENOUD.... Quelqu'un veut répondre ?

François GENOUD

Alors sachant que Juventa ZENGAFFINEN, responsable du dicastère sécurité, est prête à répondre à cette question, je lui cède le micro.

Juventa ZENGAFFINEN

Merci bien. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, chers collègues. Pour répondre à l'intervention de M. SALAMIN, permettez-moi de faire un petit topo des problèmes constatés à la police municipale, des solutions apportées et des objectifs visés par ces améliorations. La police municipale sierroise couvre un bassin de population, avec les 5 Communes partenaires, d'environ 26'000 habitants. Elle offre un service 24h/24h, 365 jours par année. Actuellement, les effectifs sont les suivants : 22 agents brevetés soit 3 membres de l'Etat-Major, 1 adjoint interventions, 15 agents pour la police secours, 3 pour la police de proximité dont 2 agents qui s'occupent des enquêtes sur la naturalisation, 3 auxiliaires de police, pour un total de 250 % et 2 secrétaires pour un total de 120 %. Le départ de 6 agents et la situation inquiétante à la police municipale résulte dans la déposition d'un postulat du groupe DC en novembre 2012. On constate notamment la forte démotivation des agents due à une surcharge de travail administratif et des missions police mal définies. Ensuite aussi, une surcharge importante de travail qui résulte du départ des 6 agents. L'analyse du nouveau commissaire qui entre en fonction en août 2012 résulte dans un rapport à l'attention du CM pour la réorganisation de la police municipale sierroise. Plusieurs améliorations ont été acceptées par le CM pour décharger les agents des tâches purement administratives qui les empêchent de se concentrer sur le travail pour lequel ils ont été formés. Pour vous citer quelques améliorations les plus importantes : la majoration de 25 % pour les horaires de nuit, que M. SALAMIN a mentionnée, la vente des cartes CFF par l'Office du tourisme à partir de 2014, ce qui était effectué par la police municipale auparavant, l'augmentation de 20 % du secrétariat pour le suivi des amendes d'ordre et le Tribunal de police, l'engagement d'une auxiliaire de police à 100 % à partir de 2014, le remplacement des 2 agents partants par 2 agents formés pour les intégrer à la police

secours, l'abandon de l'obligation de domicile qui a été déjà mentionnée dans le postulat, l'abandon des heures d'ouverture de guichets le week-end et les jours fériés, l'engagement des 4 aspirants qui termineront leur formation en mars 2014 et l'achat de 2 radars. Ces améliorations permettent entre autres d'intensifier la collaboration avec la police municipale de Sion, en ce qui concerne l'achat de matériel, la formation par exemple pour le radar, une amélioration des conditions de travail par un nouvel horaire qui permet de passer de 90 nuits par année et par agent à 60 nuits, une augmentation de l'attractivité du travail par les tâches administratives qui ont été remplacées par des tâches policières, instaurer un système de police de proximité performant, actuellement l'agent de proximité s'occupe une demi-journée par semaine de son quartier – ce qui n'est pas suffisant – et ces améliorations permettent aussi de remédier à cet élément. Ensuite, on arrive à mieux répondre à la demande des Communes partenaires selon la convention, surtout concernant les amendes d'ordre et les contrôles routiers. On arrive à doubler les patrouilles les vendredis et les samedis et lors des manifestations ponctuelles. On constate des interventions en augmentation par rapport à 2012, surtout la nuit et, ensuite aussi, finalement de réanalyser la convention avec les Communes partenaires pour 2015. Pour conclure, même si la Ville n'est finalement pas en mesure d'offrir des conditions salariales à 100 % égales au Canton, il y a beaucoup d'efforts qui ont été entrepris pour améliorer, pour stabiliser la situation à la police municipale sierroise. J'espère avoir ainsi répondu à l'intervention de M. SALAMIN et je vous remercie de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci Mme ZENGAFFINEN. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, c'est ma dernière intervention, je prendrai un tout petit peu de votre temps, mais je pense que c'est un sujet terriblement important. Juste pour les nouveaux également, ce que les Moloks sont à Silvio, le Rhône est à CALOZ. Donc je fais chaque fois une intervention sur le Rhône parce que c'est vraiment important. Vous vous rappelez certainement de mes 2 dernières interventions au plénum de décembre et de juin dans lesquelles je vous posais la question relative à la position de la Commune dans ce projet de Rhône 3. Apparemment, actuellement ce projet n'est plus une préoccupation CALOZ unique puisqu'un postulat urgent a été déposé par une grande partie des députés de la région de Sierre dont 2 CM. Le postulat urgent demande en 2 mots au Canton d'entreprendre les démarches urgentes afin de sécuriser le territoire de la plaine entre Chippis et Noës contre une crue centennale. Je vous lis un extrait, je pense qu'il est hyperimportant : *« A ce jour, toujours rien de concret n'a été entrepris dans la zone du Rhône de Chippis à Noës malgré les nombreux discours et études de ces dix dernières années sur le sujet qui expliquaient qu'il était primordial de garantir la sécurité sur ce tronçon aux abords du Rhône afin de préserver les quelque 2000 emplois et également rassurer de futurs investisseurs dans cette zone économique en plein développement contre une crue centennale. La baisse de la participation financière fédérale annoncée sur ce projet et les finances cantonales nettement plus faibles que prévues feront que le département n'aura plus les moyens en tout cas à court terme, voire à moyen terme, de sécuriser les zones rouges selon la carte des dangers »*. Je vous lis également les 2 dernières lignes de ce postulat : *« Nous vous invitons donc à avoir une position proactive dans ce dossier, afin de garantir, dans le délai le plus court possible, la sécurité de la plaine sierroise, faute de quoi la responsabilité de l'Etat du Valais se trouve engagée »*. Vous comprendrez aisément que si malheureusement en cas de crue centennale l'année prochaine, la responsabilité de la Municipalité serait également engagée alors qu'une solution était possible. Je ne voudrais pas aller expliquer cela à la population, ni aux entreprises concernées. Ma question est la suivante : quelle est la position de la Municipalité par rapport à ce postulat urgent déposé au Grand Conseil ? Allez-vous enfin avoir une position proactive sur ce dossier éminemment important de la sécurité de la plaine du Rhône ? Merci.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. CALOZ. Je passe la parole à la Municipalité.

François GENOUD

Merci beaucoup. Vous dire, M. CALOZ et Mesdames et Messieurs les membres du CG, que ce postulat urgent n'a pas été traité, présenté ici à la Municipalité. J'en ai eu connaissance personnellement à titre complètement privé, mais ça n'est pas un dossier qui a passé par la Municipalité et puis je pense que c'est juste, parce que les députés au Grand-Conseil doivent s'adresser au Conseil d'Etat qui est maître d'ouvrage et qui conduit toute cette problématique de la troisième correction du Rhône. La Ville directement n'est pas plus impliquée que les autres Communes dans les choix et les mesures qui sont à prendre. Par contre, la Ville demeure évidemment attentive au retard qui est pris par le projet et qui fait perdurer ce risque d'inondation dans le secteur industriel, par exemple, mais sur tout le territoire au bord du Rhône, le secteur industriel Techno-Pôle, Novelis, Constellium avec les conséquences que l'on peut imaginer sur les emplois s'il devait y avoir une sérieuse inondation. Ce que nous avons appris au moment de l'élaboration du budget 2014 que vous traiterez prochainement, c'est quelle va être la charge de la Commune ou des Communes en général pour les travaux qui sont entrepris au bord du Rhône et contrairement à ce qu'on a craint un jour que ça allait représenter en termes d'investissements, des montants pharamineux pour nous, on sait aujourd'hui qu'il s'agira de montants à inclure dans le budget de fonctionnement et qui étaient annoncés au moment de l'élaboration du budget à CHF 100'000.—par année, en tout cas pour l'année 2014. Et dans un courrier ultérieur dans le courant de l'automne, une correction est arrivée et le montant réel qu'on va devoir assumer ce sera plutôt CHF 165'000.-- Ça fera l'objet d'un décompte dans le courant de l'année 2014, dont on aura encore l'occasion de parler. Mais ce que nous avons aussi malheureusement appris très récemment, c'est que les mesures urgentes prévues à Granges sont différées pour des raisons budgétaires que vous connaissez sans doute aussi bien que moi à propos de la politique cantonale. Et bien le Canton, le Conseil d'Etat a été contraint dans le fond de différer les travaux, même jugés urgents, et ça va jusqu'au point de cesser, paraît-il, les travaux qui sont actuellement en cours à Viège dans le Haut-Valais. On nous annonce qu'en tout cas en 2014, il n'y aura pas ces travaux urgents à Granges, que tout au plus ce sera mis au budget et réalisé en 2015. On peut donc aussi imaginer que l'urgence qui a été relevée par les postulants que vous citez et bien sera encore une fois différée d'une année. Je le regrette beaucoup, mais nous n'avons pas les moyens d'intervenir et surtout d'entreprendre les travaux à la place du Canton, vous imaginez bien. Voilà ce que je peux vous dire, en vous remerciant de votre attention.

Raymonde PONT THUILLARD

Merci M. GENOUD. Quelqu'un d'autre ? Alors s'il n'y a plus d'intervenants, je vous rappelle **notre prochaine** et dernière **assemblée plénière** de l'année 2013, avec comme thématique principale, le budget 2014. Celle-ci aura lieu le **mercredi 18 décembre** (*et non 20 décembre comme mentionné par erreur*) même endroit, même heure. Je clos cette riche séance et vous remercie pour votre participation et votre travail actif. Tout le bureau s'associe à moi pour vous souhaiter une excellente fin de soirée et vous invite à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité. Merci. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 21h40.

Conseil général de Sierre

La présidente :

La secrétaire :

Raymonde PONT THUILLARD

Marie-José DE PREUX



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
AdG	:	alliance de gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEEDD	:	commission de l'environnement, de l'énergie et du développement durable
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme